



Vaclav Nedomansky et sa famille à l'aéroport de Montréal.

Un deuxième hockeyeur tchèque fuit son pays

BERNE (AFP) — Après Vaclav Nedomansky, réfugié au Canada, un autre hockeyeur international tchécoslovaque, Richard Farda, a pris la décision de passer à l'Ouest, apprenant hier soir de Berne.

Richard Farda, 29 ans, sélectionné 150 fois sur l'équipe nationale de Tchécoslovaquie, a en effet demandé asile politique aux autorités helvétiques. On indique par ailleurs que le joueur tchèque est en contact avec l'équipe suisse de Berne. On précise cependant que rien n'a été signé entre Farda et Berne. Il se pourrait en effet que l'International tchécoslovaque soit frappé d'une suspension par sa fédération.

On sait que Vaclav Nedomansky, un

des meilleurs joueurs de hockey européens, a fui au Canada mercredi et évoluera pour les Toros de Toronto, de l'AMH, la saison prochaine.

La désertion a été révélée par un journal de Toronto, puis confirmée par le ministère fédéral de l'Immigration.

Après avoir obtenu un visa à Berne mercredi, Nedomansky a ensuite pris l'avion de Zurich à Montréal en compagnie de son épouse Vera et de son fils de 3 ans Vaclav. Il a ensuite pris l'avion en direction de Toronto.

Le ministère de l'Immigration a émis le visa à Berne et Nedomansky était considéré comme immigrant à Montréal.

Il n'en reste pas moins que le mi-

nistère de l'Immigration considère le Tchéque comme un déserteur.

Nedomansky veut rejoindre les rangs des Toros "parce que c'est ma meilleure chance d'évoluer chez les pros".

Sa désertion suit, à moins de trois semaines, celle du danseur soviétique Mikhail Baryshnikov, qui a abandonné le Ballet Bolshoi, à Toronto.

Temps propice

Contrairement au danseur russe, qui s'est d'abord rendu au Canada pour obtenir un permis spécial de résidence pour six mois, Nedomansky a demandé le statut d'immigrant à Berne. Pour l'obtenir, il a dû passer un test

Voir HOCKEYEUR, en page A 6

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 19 JUILLET 1974, 90e ANNEE, No 171, 46 PAGES, 4 CAHIERS

MONTREAL-METRO. 20c

ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

METEO

Passages nuageux avec quelques averses
Minimum - 60° — Maximum : 75°
Demain : averses
Détails à la page A 2

"Un vrai ouragan"

par Jacques GAGNON

"Je pensais que la maison levait à cause d'un ouragan. Les vitres ont tremblé comme si c'était un tremblement de terre. Je me suis levé en vitesse, j'ai regardé par la fenêtre et c'est là que j'ai vu de la fumée et que j'ai réalisé que c'était un déraillement."

C'est M. Bertrand Couture qui parle. Il habite rue de la Station, à Laurier-Station, village situé à environ 25 milles à l'ouest de Québec, sur la rive sud. La voie ferrée du Canadien National passe à quelque 75 pieds de son logis et c'est là que 23 wagons d'un convoi de marchandises ont déraillé, vers 3 h 45, hier matin.

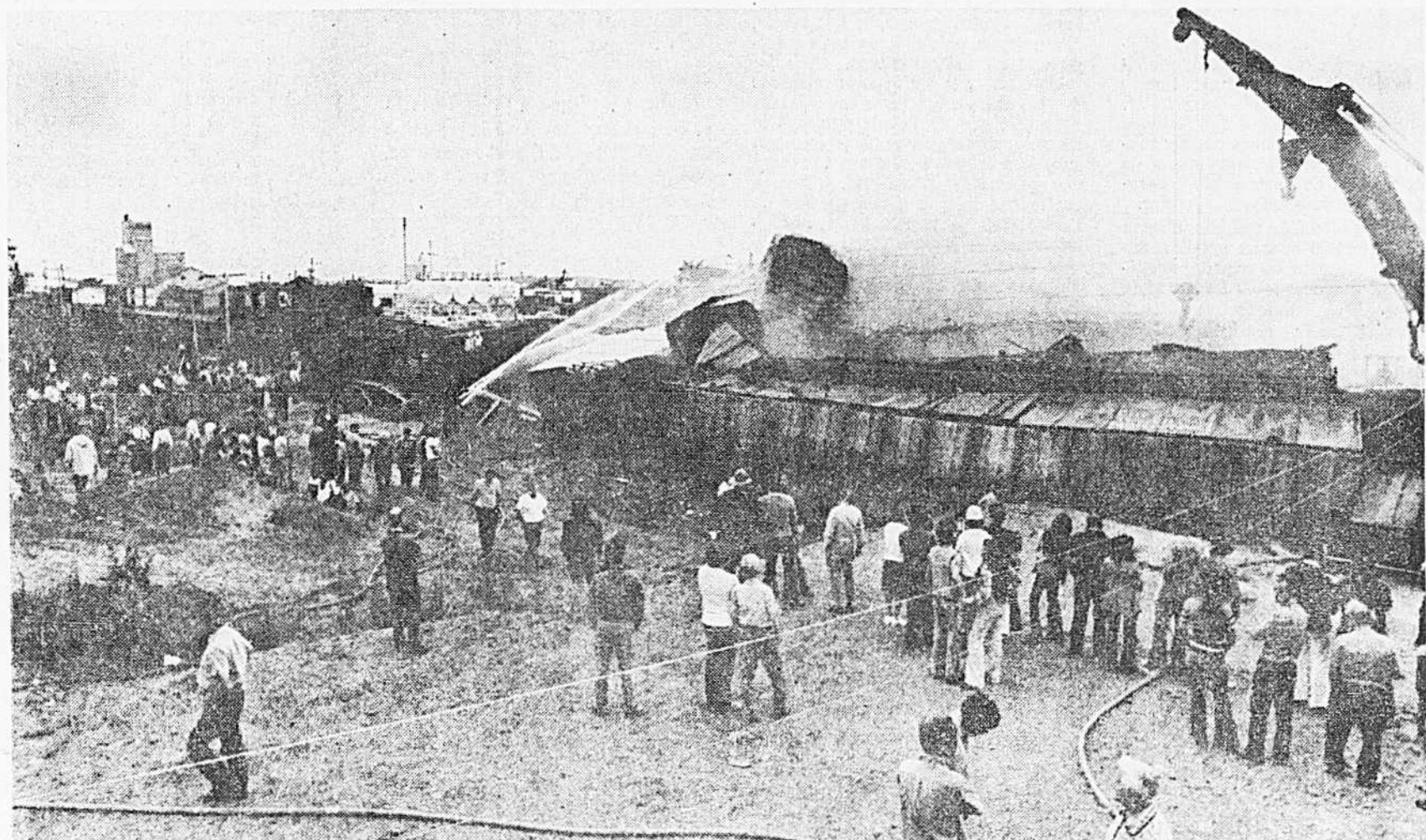
Malgré l'importance de l'accident, personne n'a subi de blessures.

Une tempête

Eveillée par le bruit, Mme Couture a tout de suite pensé à une tempête: "J'ai cru que c'était le tonnerre, surtout quand j'ai vu mon mari se lever et aller à la fenêtre. Je pensais qu'il voulait la fermer".

Mme Michel Boissonneault, dont le logis est voisin de celui des Couture, dormait profondément et a

Voir OURAGAN, en page A 6



Vingt-trois wagons d'un convoi de marchandises du Canadien National ont déraillé, à Laurier-Station, à environ 25 milles à l'ouest de Québec. Sept de ces wagons qui contenaient des caisses de bière et du papier pressé ont pris feu. Malgré l'importance de l'accident personne n'a subi de blessures et le service devrait être rétabli à compter de ce midi.

Pour obtenir \$362 millions Choquette revient à la charge

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Fait politique inusité de la part d'un ministre, le titulaire de la Justice, M. Jérôme Choquette, vient de publier une brochure à laquelle il entend donner une très large diffusion pour appuyer sa thèse sous-jacente aux \$362 millions qu'il réclame du gouvernement fédéral en compensation de la participation financière de ce dernier au coût de la police dans huit autres provinces.

On se souviendra que M. Choquette avait présenté cette réclamation pour la première fois en janvier 1973. A la fin de la même année, il essayait cependant un refus de la part du gouvernement central. M. Choquette avait alors promis de continuer à défendre sa cause en s'engageant à la soumettre à l'opinion publique.

Or, voilà qu'il vient de déposer hier à l'Assemblée nationale une brochure de 24 pages, format de poche, intitulée: "Le coût de la police: ou sont-ils donc tous ces millions?"

Voir CHOQUETTE, en page A 6

AUJOURD'HUI sport-hebdo

La voile: de Chambly à Montréal... en attendant le tour du monde

— page B 1

J.-P. Garneau, l'homme de fer du pari-mutuel

— page B 3

Défaite des Expos 7-5 à Los Angeles

— page B 4



Voir DETAILS en page A 6

Le ministre Cloutier présente ses règlements et amendements

par Lysiane GAGNON
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — C'est peu avant minuit, hier soir, que le ministre François Cloutier a rendu public les amendements que le gouvernement compte apporter au bill 22, ainsi que les principes directeurs des règlements qui doivent régir l'application de la future loi linguistique.

Il y avait déjà deux mois que divers organismes au sein de la population, tant anglophone que francophone, réclamaient la publication de ces documents, pour se faire une meilleure idée de la portée exacte du bill 22, mais là-dessus comme sur les principes du bill (auxquels les amendements ne touchent pas car ils ne portent que sur des modalités), le gouvernement est resté "intraitable", attendant pour ce faire que débute l'étude du projet de loi article par article.

Dans l'ensemble, les amendements correspondent à ce qu'avait annoncé le ministre Cloutier dans son discours

de la semaine dernière à l'Assemblée nationale, et dont LA PRESSE a fait état.

• Au chapitre de la langue d'enseignement, un amendement clarifie le droit des anglophones à leur réseau d'écoles, en spécifiant que les commissions scolaires "continuent de donner l'enseignement en langue anglaise" (le texte original du projet de loi disait que ces organismes "peuvent" donner l'enseignement en anglais). Toutefois, les commissions scolaires doivent, en vertu d'un nouvel amendement, recevoir l'autorisation du ministre s'ils veulent "cesser, accroître ou réduire" l'enseignement en langue anglaise, et le ministre fondera sa décision sur le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise.

Les commissions scolaires doivent chaque année avant le 30 juin, informer le ministère de "toute diminution ou de tout accroissement du nombre des élèves" pour chaque école anglaise. S'il y a augmentation, elles doivent préciser le nombre d'élèves en

fonction de leur langue maternelle.

Les règlements, toutefois, précisent quelque peu la portée des tests prévus dans le projet de loi, et qui visent à faire la preuve qu'un élève "connaît suffisamment" la langue de l'école où il veut s'inscrire. Chaque commission scolaire devra faire subir des tests fournis par le ministre (le texte initial n'en indiquait que la possibilité) aux élèves qui demandent à changer de langue d'enseignement, ainsi qu'aux élèves qui demandent leur inscription pour la première fois dans une commission scolaire, sauf s'ils ont reçu l'enseignement dans la même langue pendant au moins l'année scolaire précédente, et sauf si leurs parents déclarent solennellement que la langue d'enseignement est la langue maternelle de leur enfant. Toutefois, si la commission scolaire a des raisons de douter de la véracité de cette "déclaration solennelle", elle peut exiger que l'élève subisse les tests.

• Pour ce qui est de la langue du travail et de la francisation des entre-

prises, la réglementation déposée précise la portée de cette mesure, et semble indiquer, à première vue du moins, que ces programmes (essentiellement incitatifs) englobent un champ d'action plus large que ce que le bill 22 laissait supposer: ainsi, ces programmes touchent également à la situation des cadres francophones au sein d'une entreprise donnée, et seules les entreprises qui font des efforts de francisation dans tous leurs établissements du Québec seront admissibles à un certificat.

Mais cet "avantage" (dans une optique francophone) est atténué par un autre règlement qui stipule qu'"aucun programme de francisation ne doit imposer à une entreprise des contraintes linguistiques telles que cette entreprise ne puisse soutenir la concurrence sur son marché". Un amendement au texte même du bill élimine par ailleurs la possibilité que des permis soient refusés aux entreprises qui n'ont pas certifié de francisation.

Voir CLOUTIER en page A 6



M. François CLOUTIER

SOMMAIRE

- Arts et spectacles : A 7
- Bandes dessinées : B 9
- Cinéma : A 8 à A 11
- Décès, naissances, etc. : D 9
- Économie : C 1 à C 3
- Editorial : A 4
- Etes-vous observateur ? : B 9
- Horoscope : B 10
- Informations étrangères : D 1
- Les maux de notre langue : D 8
- Loisirs et récréation : B 9
- Médecine d'aujourd'hui : B 11
- Mon Oeil sur Montréal : B 11
- "Mot-mystère" : B 9
- Mots croisés : C 10
- Petites annonces : C 6 à C 11
- D 2 à D 8
- Radio et télévision : A 11
- Sports : B 1 à B 8
- ULTIMATUM : C 9
- Vivre aujourd'hui : B 10 et B 11

Nixon fait face à plusieurs accusations

par Yves LECLERC
envoyé spécial de LA PRESSE

WASHINGTON — A moins d'un revirement de dernière minute, on aura un "Watergate show" à la télévision la semaine prochaine.

Hier, après avoir soigneusement gardé pendant dix semaines le huis clos presque total sur leurs séances, tant qu'ils étudiaient les preuves et entendaient les témoins, les trente-huit membres de la Commission Rodino se sont finalement mis d'accord pour ouvrir leur session aux caméras et aux micros, alors qu'il ne leur reste plus qu'à s'engager entre eux pour décider d'un texte et à prendre le vote.

On ne peut pas précisément les accuser de trop de logique; mais enfin, mieux vaut tard que jamais. Il a

d'ailleurs fallu que le président de la commission judiciaire, M. Peter Rodino, promette solennellement aux dix-sept membres républicains du groupe de leur laisser le temps et les occasions "équitables" de se faire valoir pour qu'on en arrive là, et que la Commission des règles de la Chambre accepte de présenter une résolution en ce sens sur laquelle le vote sera pris lundi.

Dans des circonstances normales, ce vote serait presque automatique. Mais rien de ce qui se passe autour de Watergate n'est tout à fait normal; deux fois déjà, la Commission a soumis à la Chambre des propositions en bonne et due forme sur la procédure de l'enquête, après accord entre tous ses membres (en majorité démocrate), et deux fois la Chambre, qui est aussi

majoritairement démocrate, les a rejetés.

Le dernier cas, comique dans son absurdité, a prolongé le débat d'une bonne semaine. L'avocat de M. Nixon, James St. Clair, avait demandé à faire entendre six témoins pour la défense. La Commission lui en a accordé deux, puis, sur les instances des républicains, elle a accepté de les laisser témoigner tous les six à la condition que ces membres laissent tomber leurs droits habituels à cinq minutes de contre-interrogatoire par témoin... Ce qui, multiplié par le nombre de membres et de témoins, faisait un joli bout de temps.

Une fois l'entente signée et St. Clair avisé qu'il avait droit à tous ces témoins, la Chambre a décidé que les membres auraient quand même leurs

cinq minutes par témoin chacun. De telle sorte que cette phase de l'enquête a duré deux bonnes semaines au lieu de trois ou quatre jours, et sans le moindre résultat tangible.

Si on se fie sur ce précédent, on est donc forcé d'admettre que sur la question de la diffusion des séances, le suspense durera au moins jusqu'à lundi.

De toute façon, il ne faut pas s'attendre à des péripéties aussi palpitantes que celles de l'enquête de la Commission Ervin le printemps dernier. D'abord parce que la matière des discussions, pour importante qu'elle soit, est beaucoup moins dramatique: une bonne partie des escarmouches prévues porteront sur le choix d'un mot ou l'emplacement d'une virgule. De plus, cette fois, il est probable que les

caméras seront fixes, centrées sur la table où siègent les représentants, et qu'elles ne pourront pas aller chercher en gros plans dans la foule les remous et les expressions qui avaient fait le grand succès du "Ervin Show" de 1973.

Le seul problème fondamental qui sera en jeu est celui que la Commission évite soigneusement depuis plus de deux mois: qu'est-ce qui constitue une cause d'impeachment, ou si vous préférez un chef d'accusation valable contre le président?

M. Nixon et ses partisans affirment hautement qu'il faut pour cela la preuve d'un crime précisément mentionné par les lois fédérales américaines. Ils ont contre eux la quasi totalité des juristes et des historiens qui

Voir NIXON, en page A 6

La dernière transaction de la SGF place Bourassa dans une situation inconfortable

par Rhéal BERCIER de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La dernière transaction réalisée par la Société générale de financement (SGF) place le gouvernement du Québec dans une situation inconfortable et équivoque.

L'entreprise révélait mardi qu'elle venait de se porter acquéreur de toutes les actions des sociétés Forano et Volcano pour une valeur globale de \$9.5 millions. La SGF se départissait de ces deux sociétés en 1965. La valeur de la transaction est évaluée à \$5.5 millions.

Cette décision récente est prise afin d'améliorer la situation financière de Marine Industrie. Outre les \$9.5 millions provenant de la vente qui vient de s'effectuer, Marine émettra une nouvelle émission d'actions pour recueillir \$2.5 millions.

En fait, Marine, qui est la plus importante entreprise de la société de gestion gouvernementale, a besoin de \$12 millions en nouveaux capitaux pour améliorer sa position financière.

Cette situation est due notamment aux pertes que le chantier naval de Sorel a subies afin de mener à bon terme un contrat pour la construction de bateaux français, contrat dont le coût de réalisation a dépassé les prévisions.

Les \$9.5 millions qui seront versés à Marine proviendront du gouvernement du Québec; la SGF ayant prévu une dépense de cet ordre lorsque le gouvernement du Québec a accordé en début d'année une subvention de \$25 millions à l'entreprise gouvernementale.

Pourquoi

La présente situation place le gouvernement du Québec, particulièrement son chef, M. Robert Bourassa, dans une situation inconfortable et équivoque à cause de l'identité des autres actionnaires de Marine Industrie. De plus, l'événement survient alors que tout le monde se souvient encore de "L'affaire Paragon" qui a mené à l'édiction de règlements sévères pour éviter que des conflits d'intérêts surviennent au niveau du conseil des ministres.

La SGF détient exactement 55.1 p. cent des actions de Marine. Les actionnaires minoritaires sont nombreux. Mais les plus importants de ces derniers sont parents de l'épouse du Premier ministre, Mme Andrée Simard Bourassa et du ministre du Tourisme, M. Claude Simard.

Ainsi, la Compagnie de Charlevoix, le holding familial composé des sept enfants de Joseph A. Simard, l'oncle de Mme Andrée Simard et de M. Claude Simard, détient 20.5 p. cent des intérêts de Marine.

La société de gestion Claurémiand, propriété des quatre enfants de M. J. Edouard Simard, père de Mme Andrée Simard et de M. Claude Simard, détient des intérêts dans l'entreprise que l'on évalue à près de 8 p. cent.

On ne connaît pas l'identité des autres actionnaires. On sait cependant que l'ancien président de l'entreprise, M. Gérard Filion, y possède des intérêts. Notons aussi que M. Guy Bernier, époux de Michèle Simard Bernier, est membre du conseil d'administration de Marine.

Le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a manifesté son intention d'augmenter sa participation au sein de Marine.

La dernière transaction a eu pour effet d'augmenter à court terme la plus-value de toutes les actions de Marine Industrie, même si les actionnaires perdent deux entreprises profitables. A combien Québec évaluera-t-il alors la valeur des actions lors du rachat des intérêts détenus par les autres actionnaires? Fixera-t-il le prix d'une action par exemple sur sa valeur qui prévalait avant ou après la transaction?

Ces questions sont importantes et litigieuses, car c'est l'argent du contribuable qui fait l'objet de transactions. Pourquoi avoir agi mardi? M. Saint-Pierre a déclaré à LA PRESSE que les autres actionnaires ne voulaient pas augmenter leurs mises de fonds au sein de l'entreprise. La proposition remonte à l'automne dernier.

Aussi, a-t-il été précisé, d'autre part, la famille Simard aurait manifesté son intention de se porter acquéreur seul des actions de Forano et de Volcano.

Pourquoi avoir agi mardi? M. Saint-Pierre a déclaré à LA PRESSE que les autres actionnaires ne voulaient pas augmenter leurs mises de fonds au sein de l'entreprise. La proposition remonte à l'automne dernier.

Aussi, a-t-il été précisé, d'autre part, la famille Simard aurait manifesté son intention de se porter acquéreur seul des actions de Forano et de Volcano.

La SGF a refusé l'offre et devant l'autre refus des actionnaires d'aug-

menter le capital-actions de la compagnie, l'entreprise gouvernementale a décidé de se porter acquéreur elle-même de Forano et de Volcano et d'émettre quand même une nouvelle émission d'actions pour renflouer Marine.

Si la famille Simard n'achète aucune de ces nouvelles actions, Québec s'exécutera et, selon M. Saint-Pierre, la SGF pourrait porter à 68 p. cent sa participation dans Marine. Au sujet de cette nouvelle émission, le ministre a déclaré qu'il n'est pas du tout certain que les partenaires de la SGF dans Marine soient satisfaits de cette décision.

Hier à l'Assemblée nationale, le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a invité M. Saint-Pierre à rendre

public le protocole d'entente intervenu mardi. Le ministre s'est refusé à en dévoiler le teneur, précisant que ce protocole n'était pas d'intérêt public.

M. Morin est intervenu et a précisé qu'il s'agissait dans ce cas d'entreprises publiques. Le ministre a ajouté que, selon lui, le prix payé est équitable et représente, pour l'ensemble des contribuables, une "très bonne transaction".

"Au niveau de l'intérêt de la province, je pense qu'il était important de ne pas se départir de filiales qui allaient bien, mais au contraire, d'en devenir propriétaire à 100 p. cent."

Le profit net de Forano en 1973 s'est chiffré par \$1,113,000. Dans le cas de Volcano, il a marqué \$14,000. Forano appartenait à 99 p. cent à Ma-

rine tandis que Volcano était une filiale à part entière.

M. Saint-Pierre a déclaré que le gouvernement, par l'intermédiaire de la SGF, compte se départir ultérieurement d'une partie des intérêts qu'il possède dans Marine. "Nous recherchons constamment des partenaires, québécois de préférence, et nous insistons cependant pour conserver la majorité de capital-action."

Ainsi, en clair, Québec possède déjà 55.1 p. cent des intérêts de Marine. Il compte s'approprier des actions supplémentaires pour ensuite s'associer à un autre groupe d'intérêts, mais garderait la majorité du capital-action! Une commission parlementaire doit siéger bientôt pour étudier toute cette question.

Sidbec permet au Québec de payer son acier moins cher

QUÉBEC (PC) — Si ce n'était de l'existence de Sidbec, le prix de l'acier serait supérieur de \$12 la tonne au Québec. et il en manquerait annuellement 700,000 tonnes, a fait savoir, hier soir, le président de cette entreprise, M. Jean-Paul Gignac.

Interrogé par les députés membres de la commission parlementaire des Finances, lors de l'étude du projet de loi qui octroie \$103 millions de fonds supplémentaires à Sidbec au cours des prochaines années, M. Gignac a précisé que le prix actuel pondéré de l'acier était de \$230 la tonne, comparativement à \$190 en 1973.

Le président de la première sidérurgie québécoise intégrée a dit que 60 p. cent de l'acier produit par Sidbec était vendu au Québec, le reste étant dirigé vers le reste du Canada, particulièrement l'Ontario.

Rôle social

Par ailleurs, M. Gignac a rappelé que l'acier Sidbec, dont le principal actionnaire est le gouvernement du Québec, avait un "rôle social" à jouer au Québec.

C'est d'ailleurs une des raisons qui expliquent les quelques difficultés financières qu'a connues l'entreprise depuis sa création.

"Si on n'avait pas un rôle social à jouer, a dit M. Gignac, on pourrait faire cette année des profits de \$75 millions. Il y a des choses que nos concurrents peuvent faire et que nous ne pouvons pas faire, comme par exemple vendre de l'acier d'armature au Liban à \$450 la tonne."

Invité par le député Lucien Lessard (PQ-Saguenay) à préciser, M. Gignac a expliqué que Sidbec devait plutôt jouer un rôle d'approvisionnement d'acier au Québec même plutôt que d'exporter le produit fini à l'étranger, ce qui serait beaucoup plus payant. M. Gignac a affirmé que ce n'est arrivé qu'une seule fois, en 1969, que Sidbec a vendu de l'acier à l'étranger, soit 30,000 tonnes à la Turquie.

Problèmes

M. Gignac a précisé qu'il avait commandé une étude socio-économique des conditions de travail auxquelles étaient soumis les mineurs qui devaient s'exiler dans le nord québécois pour aller travailler dans les mines.

Sidbec collaborera en effet avec une compagnie privée pour exploiter la mine de Fire Lake, dans le Nouveau Québec, à quelque 250 milles au nord de Baie-Comeau.

M. Gignac, qui recevra un rapport final cet automne, a dit qu'il voulait éviter que ne se répètent dans ces chantiers perdus des incidents comme ceux qui ont secoué les chantiers de la baie James ou de Mont-Wright récemment.

"Les événements qui se sont produits à Mont-Wright ont coûté excessivement cher à la Québec Cartier Mining et nous n'avons pas les moyens de revivre cela à Sidbec", a-t-il commenté.

Les troubles de la baie James et de Mont-Wright avaient été attribués aux conditions difficiles et à l'éloignement que devaient subir les travailleurs québécois qui s'exilent dans ces chantiers.

Langue

Enfin, M. Gignac a précisé que 98 p. cent des employés de la principale usine de Sidbec, à Contrecoeur, étaient francophones et utilisaient le français comme langue de travail.

Suite aux questions du député Lessard, M. Gignac a dit qu'à l'usine de Montreal Works, l'ancienne compagnie Dosco, le taux d'unilingues anglophones atteignait 18 p. cent, mais qu'au conseil d'administration, la langue française était utilisée.

"Ce n'est pas avec la langue qu'on va faire de l'acier, il ne faut quand même pas être fou", a commenté le député libéral de Trois-Rivières, M. Guy Bacon, dont c'était la première intervention depuis un mois sur la question linguistique.

La mine de Fire Lake produira dès novembre

par Jean-Paul SOULIE

QUÉBEC — La mine de Québec Cartier à Fire Lake, que Sidbec contrôlera aux trois cinquièmes, entrera en production dès le mois de novembre prochain, afin de maintenir en activité l'usine de concentration du Lac Janine, à Gagnon. Cependant ce n'est qu'en 1977 que Sidbec utilisera le minerai de sa mine. C'est ce qu'a déclaré hier M. Jean-Paul Gignac, président de Sidbec, alors qu'il comparaisait devant la Commission parlementaire des finances.

M. Gignac a également déclaré que Sidbec avait fait un profit de \$1.3 million au cours du premier trimestre de cette année et que les perspectives pour le second trimestre étaient bonnes.

Les dirigeants de Sidbec ont dévoilé leur projet à la Commission des finances immédiatement après la présentation en deuxième lecture du projet de loi 44, en Chambre. Le débat en Chambre a été marqué par le discours de M. Raymond Groulx, ministre des finances et responsable de Sidbec, qui a soumis le projet de loi pour permettre à Sidbec de devenir une sidérurgie complètement intégrée.

Le capital-actions autorisé de l'entreprise d'Etat passera de \$200 millions à \$400 millions. En 1979, le gouvernement aura investi \$199 millions dans la sidérurgie québécoise, améliorant une structure financière qui, jusqu'ici, défavorisait Sidbec.

M. Garneau a précisé que Sidbec aura besoin de \$340 millions au cours des cinq prochaines années et devra faire des emprunts à long terme de \$90 millions.

Alors que M. Fabien Roy, du Parti Créditiste, se cantonnait dans une indécrottable opposition au principe même de l'entreprise d'Etat, M. Lucien Lessard, du Parti Québécois notait dans son intervention que les fonds qui seront accordés par le gouvernement à Sidbec sont un minimum. M. Lessard a demandé au gouvernement de préciser sa politique sidérurgique, particulièrement en ce qui

a trait aux subventions du Fédéral aux entreprises telles que Stelco, qui étudie un projet d'aciérie de \$500 millions à Gros Caouen ou à Sept Îles, ou Québec Steel Products (QSP), qui reçoit l'aide d'Ottawa et de la Société de Développement Industriel du Québec pour concurrencer Sidbec.

Notant qu'il considérait les phases I et II du développement de Sidbec comme des faits accomplis, M. Jean-Paul Gignac a déclaré devant la Commission qu'il s'intéressait maintenant aux phases III et IV. Selon le président de Sidbec, la participation majoritaire de l'entreprise dans l'exploitation de la mine de Fire Lake est "la deuxième meilleure décision prise par les administrateurs". M. Gignac a expliqué les avantages que présente l'entrée de Sidbec dans le secteur minier avec un outillage déjà rodé, et sur lequel l'inflation ne joue plus, et une main-d'oeuvre déjà formée.

Le premier risque pris par Sidbec avait été le choix du procédé de réduction qui s'avère aujourd'hui le meilleur. Sidbec, cependant, continuera à utiliser la ferraille comme matière première. En 1974, elle en consommait 550,000 tonnes. Le tiers de cette ferraille vient du Québec, le reste en partie de l'Ontario, et des Etats-Unis.

Sidbec a expédié 778,000 tonnes de produits finis, à comparer avec des expéditions de 11,820,000 tonnes pour l'ensemble des producteurs canadiens.

La mise en exploitation de Fire Lake et l'utilisation de son minerai par Sidbec assurera l'intégration totale de la sidérurgie d'Etat et la mettra à l'abri des fluctuations de prix et d'approvisionnement en ferraille et en boulettes. Actuellement Sidbec achète du minerai au Brésil et en Suède. Bien que le prix des boulettes ait augmenté de 25 p. cent, c'est surtout au chapitre des coûts de transport que le minerai de la Côte Nord présentera des avantages. Le coût du transport maritime a quadruplé au cours de la dernière année.

Le CEC demande à Ottawa d'examiner les grands travaux de construction

par Claude TURCOTTE de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Un examen immédiat des projets relatifs aux ressources énergétiques, aux pipe-lines et à la baie James devrait être la première tâche à entreprendre dans une optique d'étroite collaboration fédérale-provinciale en vue de stabiliser la croissance de la construction au Canada.

Le Cabinet fédéral devrait avoir la responsabilité de procéder à un examen périodique des calendriers d'exécution et des répercussions économiques possibles de tous les grands projets, afin de décider si une modification de ces calendriers serait à la fois désirable et réalisable. Dans tous les cas, il faudrait prévoir une procédure de consultation préliminaire et de revue périodique de concert avec les gouvernements provinciaux concernés.

Telle est la deuxième d'un ensemble de 11 recommandations contenue dans un rapport de plus de 250 pages publié hier par le Conseil économique du Canada, à la suite d'une étude fouillée que le Premier ministre Trudeau lui avait commandée le 10 janvier 1972.

Il suggère en outre au ministre fédéral des Finances en consultations avec les gouvernements provinciaux de convoquer périodiquement les dirigeants de l'industrie canadienne, n'est pas en fait la seule qui suggère des

rapports beaucoup plus étroits entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Le CEC parle aussi d'objectifs de croissance à moyen terme pour les dépenses en construction, y compris les programmes conjoints, de ces trois paliers de gouvernement.

Les opérations de construction relatives à l'aménagement de la baie James et à d'autres projets et pipe-lines dans diverses régions du Canada coïncideront probablement, générant ainsi une activité intense, qui sera suivie d'une récession prononcée de la construction. Il faudrait étaler ces activités de pointe en modifiant la programmation détaillée de ces projets", peut-on lire dans le rapport.

Au cours d'une conférence de presse, M. André Raynaud a soutenu qu'une telle coordination aurait peu d'effets sur les travaux à la baie James.

Le CEC semble plus enclin à l'étalement des dépenses prévues pour les grands pipe-lines, en soulignant que cet étalement pourrait être une condition obligatoire pour l'obtention d'un permis fédéral de construction dans le nord.

Enfin, à cause des nombreuses répercussions des interventions fédérales destinées à modifier partiellement le calendrier d'exécution des grands projets de construction, il faudrait que ces décisions incombent au cabinet fédéral, bien que leur mise en application relèverait des ministres compétents et qu'elles supposeraient des consultations préalables auprès des gouvernements provinciaux et un examen périodique mené de concert avec eux.

en bref

Lacroix est muet

QUÉBEC — Le président du caucus des députés libéraux, M. Louis-Philippe Lacroix, n'inscrira pas de lui-même, à l'ordre du jour de la prochaine réunion, l'affaire des deux députés récalcitrants au projet de loi linguistique.

Le député des Îles-de-la-Madeleine, qui est le whip en chef des députés ministériels, était de retour hier à ses bureaux du Parlement, après quelques jours d'absence en raison de son état de santé.

C'est d'ailleurs en raison de son état de santé, que le caucus hebdomadaire des députés, qui devait avoir lieu mercredi, a été remis à la semaine prochaine.

Au cours d'une conversation, M. Lacroix a confié qu'il tient toujours à présider les caucus où peuvent être impliqués les 102 députés libéraux et que c'est pour cette raison que celui de mercredi a été remis.

M. Lacroix s'attendait donc à ce que le cas des deux députés qui ont voté lundi soir contre l'adoption en deuxième lecture du projet de loi linguistique, en dépit des directives données par le premier ministre, soit soulevé lors de cette réunion.

Les deux députés anglophones qui ont décidé d'enregistrer leur vote contre le principe même du projet de loi sont MM. George Springate (Ste-Anne) et John Ciaccia (Mont-Royal).

Mais, comme l'a souligné M. Lacroix, tout député qui désire faire inscrire cette affaire à l'ordre du jour n'a qu'à communiquer avec lui, ou la question peut être aussi soulevée à l'item "affaires nouvelles".

À la suite de leur geste, les deux députés sont évidemment passibles de sanctions disciplinaires qui pourraient même aller jusqu'à leur expulsion des rangs libéraux.

Affirmant ne pas connaître tous les faits, M. Lacroix a refusé de dire ce qui pourrait arriver à ses deux collègues.

Une première...

QUÉBEC — Pour la première fois depuis que des députés péquistes siègent à l'Assemblée nationale du Québec, un député du Parti québécois a présidé une commission parlementaire, hier.

M. Marc-André Bédard, député de Chicoutimi, a en effet dirigé les travaux de la commission parlementaire de la Justice, qui étudiait certains projets de loi privés mineurs.

La tradition parlementaire veut que les commissions soient présidées par des députés du gouvernement, mais on nomme également un député de l'Opposition officielle dans le groupe des sept députés qui agissent à titre de président de commission.

Depuis l'élection du 29 octobre dernier, c'est la première fois que M. Bédard était à jouer ce rôle. Sous l'ancien parlement, alors que l'Union nationale était l'opposition officielle, l'ex-député unioniste d'Iberville, M. Alfred Croisetière, présidait à l'occasion des commissions parlementaires.

Précisions

OTTAWA — Le ministère de la commission a communiqué hier la liste des noms de marques de tétines qui ne satisfont pas aux normes de sécurité établies en vertu de la loi sur les produits dangereux.

Dans un communiqué émis mardi, le ministère indique que ses inspecteurs procèdent actuellement à la saisie des produits non sécuritaires et exhorte les marchands à les retirer immédiatement de leurs étalages.

"Ces tétines, lit-on dans le communiqué, peuvent mettre en danger la santé des bébés en obstruant leurs voies respiratoires ou en leur causant diverses blessures."

La liste des produits visés par le ministère avait déjà été publiée par la Presse Canadienne qui avait omis cependant de préciser le numéro des marques réprochées:

Algy Gale Baby Gem, modèles 39, 139 et 555; Baby Brand Soother; Baby World Orthodontic Pacifier 7510; Bedford Industries Nik Orthodontic 3310; Soothers 3307, 3315, 3317, 3318, 3322, 3323, 3331, 3365, 3366, et M539; Chantex Baby King Ch132L, et Ch149 blanc; E.P. Chester Angel Wear A20, A25 et A30 trois pièces; Questor Evenflo 75; Realmont Baby Soother R16; Rigo Pretty Lips, Petite, Baby Soother, Alouette, Grip Tight, Honey Tip et Chico Anatomical Soother, marques ne portant aucun numéro de modèles.

Anti-gel:

une fausse pénurie

REGINA — Le ministre de la Consommation de la Saskatchewan, M. Ed Tchorzewski, a émis l'opinion hier, à Regina, que la pénurie d'anti-gel qu'on appréhende pour l'hiver prochain est artificielle et qu'elle permettra aux producteurs de justifier leurs hausses de prix.

Le ministre a soutenu que, dans plusieurs cas, ces augmentations de prix "ne sont pas raisonnables du tout".

M. Tchorzewski commentait les résultats d'une enquête menée auprès des marchands qui prévoient que leurs approvisionnements seraient restreints et que les prix pourraient atteindre les sept dollars le gallon.

LA MÉTEO à Montréal		AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: 60 — Maximum: 75		Passage nuageux avec quelques averses		Averses	
au Québec					
REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN	
Saint-Maurice	50	75	Nuageux	Averses	
Ottawa	60	75	Averses	Averses	
Laurentides	60	75	Averses	Averses	
Cantons de l'Est	60	75	Averses	Averses	
Québec	60	75	Averses	Averses	
Rimouski	55	70	Averses	Averses	
Lac Saint-Jean	60	75	Averses	Averses	
Baie-Comeau	60	70	Averses	Averses	
Sept-Îles	60	70	Averses	Averses	
Gaspé	60	70	Averses	Averses	

au Canada		AUJOURD'HUI		Min.		Max.	
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	55	70			
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	55	75			
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	60	90			
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	60	85			
Nouveau-Brunswick	Averses	Saint-Jean	50	75			
Nouvelle-Écosse	Averses	Halifax	55	70			
Île-du-Prince-Édouard	Averses	Charlottetown	55	70			
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	50	70			
Ontario	Ensoleillé	Toronto	65	80			

si vous partez		Aux Etats-Unis		Min.		Max.		
New York	70	85	Chicago	70	85	Nouv. Orléans	70	90
Washington	70	90	San Francisco	55	75	Miami	75	90
Boston	65	85	Los Angeles	65	75			

(ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

Vers les capitales		Min.		Max.	
Paris	—	75	Moscou	—	80
Londres	—	75	Stockholm	—	75
Rome	—	20	Tokyo	—	85
Berlin	—	70	Athènes	—	95
Amsterdam	—	70	Casablanca	—	85
Bruxelles	—	70	Genève	—	70
Madrid	—	80	Le Caire	—	100

Vers les plages		Min.		Max.	
Acapulco	75	91	Bermudes	80	90
Rio de Janeiro	70	85	Mexico	55	70
			Nassau	70	90
			Barbade	80	90

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272	
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15		REDACTION 874-7070	
Lundi au vendredi 1.00		EDITORIAL 874-7070	
Samedi seulement 0.35*		PROMOTION 874-7100	
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		RELATIONS DE TRAVAIL 874-7383	
Nombre de semaines			
par porteur:		13 25 52	
Lundi au samedi		\$13.80 \$27.60 \$55.20	
Lundi au vendredi		12.00 24.00 48.00	
Samedi seulement*		9.10 18.20	
par courrier:			
Lundi au samedi		\$26.00 \$52.00 \$104.00	
Lundi au vendredi		19.50 39.00 78.00	
Samedi seulement		9.10 18.20 36.40	
*Minimum de 26 semaines			
Côte-Nord, par avion,		0.40*	

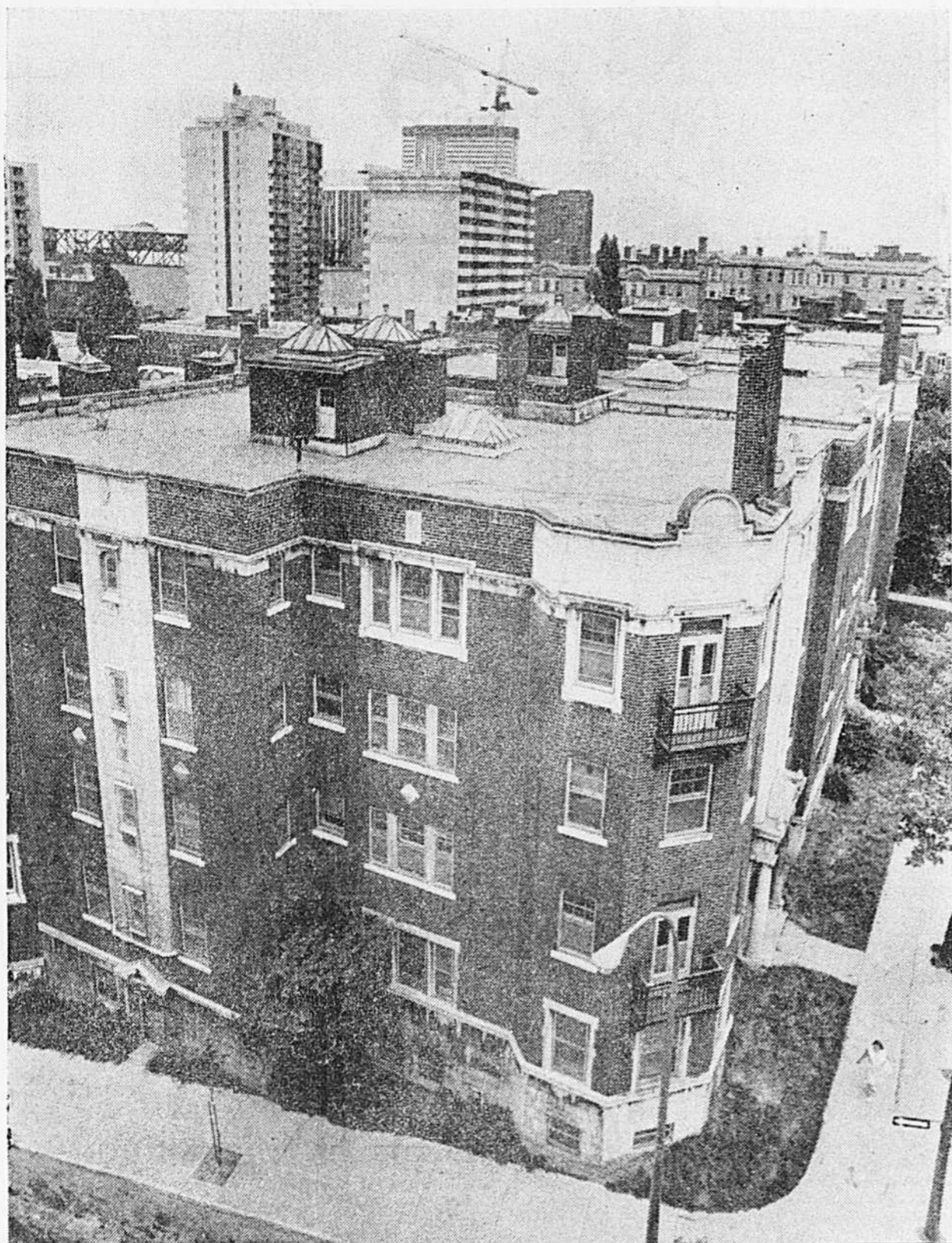


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les résidents du complexe domiciliaire Somerset, dont la partie est doit être démolie, ont formé une association qui demande à l'administration municipale de geler toute démolition dans le secteur compris entre les rues Sherbrooke, Guy, Dorchester et Atwater, et de réviser le règlement 3411 de manière à diminuer l'indice de superficie du plancher actuel.

Pourquoi détruire une maison vivante?

par Georges-Hébert GERMAIN

Vous êtes assis chez vous, tranquille. Vous avez une belle maison. Dans l'ouest, sur Sherbrooke, juste en face du Collège de Montréal. C'est plein d'arbres, des oiseaux, de l'air. Une belle maison vieille, solide et paisible. Il y a un beau parc derrière, un parc privé, une cour privée, une ruelle privée qu'empruntent à basse vitesse les respectables locataires des rues Lincoln, Chomedey, du Fort et Sherbrooke.

Vous êtes assis tranquille, vous prenez le thé en écoutant du Bach. Vous dépouillez votre courrier. Et soudain, quelle horreur, une lettre aux lèvres sèches vous apprend qu'on va démolir chez vous-même. You're shocked, ô my God! Et je vous comprends.

Que feriez-vous si ça vous arrivait? Certaines couches de la société ont déjà une bonne expérience de la chose. Et il y en a à qui ça fait bien plaisir, parce qu'ils vont être logés dans des belles maisons toutes neuves. Y a même des maisons qui sont contentes de se faire démolir, y a même des murs qui sont heureux de tomber. Mais y en a d'autres à qui ça fait bien mal. Ceux qui aiment leur maison, qui la trouvent belle et confortable. Et qui en plus ont mille raisons de la trouver telle. Que feriez-vous si on vous transplantait, si on vous forçait à déménager et à aller vivre dans un autre environnement, dans d'autres murs, avec d'autres voisins, ailleurs, sous d'autres cieux?

Placé devant cette alternative, M. Rel Guillory, de l'Association Summerset, qui habite sur la 7e Sherbrooke, entre Lincoln et Chomedey, a décidé de réunir ses voisins et d'entreprendre avec une

campagne de sauvegarde de ce lieu dans lequel ils vivent et qu'ils aiment. Tous ceux que j'ai écoutés parler au cours de cette réunion, m'ont révélé les charmes et les beautés de leur voisinage, leur attachement aux valeurs culturelles qu'ils représentent.

Les deux tours des Messieurs de St-Sulpice, qui font face au complexe Somerset, ont été érigées à la fin du XVII^e siècle. Après l'ancien Séminaire de Saint-Sulpice, sis sur la rue du même nom, à côté de l'église Notre-Dame, ces deux tours sont les plus vieux édifices de Montréal. Or, la démolition du complexe Somerset et la construction d'édifices modernes à la place risquent de leur briser le portrait et de ruiner l'environnement apte à leur épanouissement et à l'ébahissement des touristes. Si on démolit ces maisons, constate bêtement ma machine à écrire, c'est un milieu de vie qu'on va détruire, c'est une page de l'histoire, qu'on va tourner. Et c'est un beau milieu en pleine forme et auquel 300 personnes sont vivement attachées. Et c'est une belle page, officiellement, objectivement, car le gouvernement lui-même, le ministre de la Culture lui-même a fait des tours un monument historique et a fait une loi disant qu'on ne doit toucher à rien dans un rayon de cinq cent pieds des monuments historiques.

On parlait donc de tout ça, hier soir, chez M. Guillory. Et j'ai pratiqué mon anglais sur un sujet de conversation, sur un thème de conversation, dans une matière à contestation et à réflexion, qui appartient en propre à notre histoire et à notre monde. Jamais les hommes n'ont vu disparaître tant de valeurs et se démolir tant de maisons. Et l'on s'attache, avec une filiale sentimentalité et un respect vénérant, à tout ce qui appartient au passé. Mais le temps passe comme de l'eau; et coule comme de l'argent.

Quelqu'un a sorti hier soir une expression que j'ai trouvée pas mal complète. Il a parlé du complexe Somerset en disant un "living building", une maison vivante. Posant le problème sur un plan de morale

sociale, il se demandait si on avait le droit de démolir une maison qui, de toutes évidences, est bien vivante et pétante de santé.

Naturellement, la conversation se glisse vers d'autres sujets et y rencontre de nouveaux dilemme. On se demande alors si nos hommes politiques et nos entrepreneurs en démolition ou en construction ne sont pas un peu dans la position des juges, qui se demandent devant un criminel embarrassant s'il faut le gracier, l'emprisonner à vie, ou le pendre jusqu'à ce que mort s'ensuive; dans la position d'un médecin qui se demande au chevet d'un malade incurable, condamné, fini, s'il vaut mieux le laisser aller, tout faire encore une fois pour le prolonger, ou l'achever carrément; dans la position des hommes et des femmes qui se demandent, après 60 jours, si on devrait faire avorter ou en faire un enfant qui ressemblera à son père et à sa mère.

L'euthanasie, l'avortement, la démolition, c'est tuer un peu, c'est mourir un peu et partir beaucoup. Maison par maison, rue par rue, rangée d'arbres par rangée d'arbres, c'est un portrait de son père et de lui-même que l'homme démolit. Doit-on s'en attrister? Y peut-on quelque chose? Le temps change, comme disaient Dylan et le miroir de la sorcière de Blanche-Neige, les temps changent, enoûé. Et le monde passe sur un temps riche. L'image d'une ville se transforme et a l'air poqué des fois et heureuse d'autres fois.

Autant l'homme souffre quand il démolit, autant il geint et se complique la vie quand il se met à construire. Partout dans le monde, le domaine de la construction est en crise, en grève et généralement de mauvaise humeur (sauf quand ça va bien). Et ma machine à écrire me fait cette réflexion: pourquoi, dit-elle, se donner la peine de démolir, si ça fait rien que donner la peine de reconstruire, pourquoi la vie, pourquoi la mort, dit-elle. Et sur ce, elle s'arrête.

Modifications aux lois du travail

Syndicats et patrons sont assez satisfaits

par Mario FONTAINE

Les échecs répétés du ministre Jean Cournoyer dans le domaine de la construction ne l'empêchent pas de connaître des succès ailleurs. Le projet de loi numéro 24, qu'il présentait en Chambre la semaine dernière, est bien accueilli autant dans les milieux syndicaux que patronaux.

La CSN, la FTQ, le Conseil du patronat du Québec et la Chambre de commerce de la province de Québec se disent généralement satisfaits du projet de loi. Certains amendements demeurent contestés, en particulier ceux qui concernent la langue.

Le bill 24 modifie substantiellement le Code du travail et d'autres dispositions législatives qui s'y rapportent. Le ministre du Travail pourra imposer un conciliateur aux parties en litige, même contre leur volonté.

De plus, la période de conciliation de 60 jours précédant une grève ou un lock-out cesse d'être obligatoire. Désormais, le droit de grève ou de lock-out sera acquis 90 jours après la réception, au bureau du ministre, de l'avis d'invitation à négocier d'une partie envers l'autre.

Les syndicats et la langue

Le président de la Confédération des

syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, se dit satisfait des amendements apportés par M. Cournoyer.

"Tout est conforme aux recommandations que les syndicats avaient émises au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Je regrette cependant qu'on n'ait pas modifié l'article 99, et surtout que les dispositions concernant la langue n'aient pas plus loin. Un travailleur francophone pourra ainsi se trouver dans l'obligation de subir une procédure de grief en anglais, si le projet de loi n'est pas modifié."

Les commentaires de la Fédération des travailleurs du Québec recourent à peu près parfaitement ceux de la CSN. "Le bill est faible et un peu hypocrite, affirme André Leclerc. Il ouvre la porte au statu quo. A ces vœux pieux, nous aurions préféré que le français devienne effectivement la langue du travail."

Selon M. Leclerc, c'est en français que devraient être rédigées les sentences arbitrales et les conventions collectives dans leur texte original.

Le vote secret

Du côté des patrons, c'est la satis-

faction qui l'emporte, mais une satisfaction teintée d'amertume. "Le projet de loi nous convient dans son ensemble, déclare M. Dufour, le président du Conseil du patronat du Québec, mais il faut avouer qu'on n'y retrouve que les préoccupations des syndicats et du ministère, et non celles des patrons".

D'accord avec la procédure des griefs, avec les aspects linguistiques du bill, voire même avec la nomination forcée de conciliateurs, les dirigeants réclament cependant plusieurs modifications de détail.

On accepte que les salariés participent aux conseils d'administration des entreprises tout en demeurant syndiqués disent-ils, mais on demande certaines exemptions, pour les employés confidentiels par exemple.

De plus, certaines associations patronales devraient être accréditées et l'article 36 amendé.

Mais là où le Conseil du patronat et la Chambre de commerce de la province de Québec se rejoignent, c'est sur la prise des votes de grève. Les deux organismes estiment que ces votes devraient être secrets, malgré les inconvénients de ce système.

Double meurtre suivi d'un incendie

par Conrad BERNIER

Claude Chamberland et Marie-Noëlle Pérusse ont été vraisemblablement assassinés le 19 mai dernier, soit deux jours avant l'incendie de la roulotte qu'ils habitaient depuis deux semaines et dans laquelle leurs cadavres ainsi que ceux de deux chiens, un berger allemand et un doberman, ont été retrouvés calcinés dans la nuit du 21 mai.

Le rapport du médecin pathologiste produit, hier, à l'enquête du coroner présidée par Me Maurice Laniel, corrobore solidement cette hypothèse et révèle que deux balles de calibre 38 ont été trouvées dans la tête de chacune des victimes.

Les policiers enquêteurs n'ont toutefois pas encore réussi à pincer les auteurs de ce double meurtre et de cet incendie déjà considéré comme criminel. Cité, hier, comme témoin, le sergent-détective Jean-Claude Bazinet, a pour sa part déclaré au coroner Laniel: "Le milieu où évoluaient les victimes semble un milieu fermé. Personne n'a jusqu'ici voulu parler."

Quant à Conrad Coulombe, chimiste à l'emploi de l'Institut de médecine légale de Montréal, il a affirmé qu'il avait apporté à son laboratoire, pour fins d'analyse, des morceaux de tapis

qu'il avait lui-même prélevés, le 22 mai, dans la roulotte "profondément carbonisée". "Il ne fait aucun doute, a-t-il expliqué au coroner, que de la gazoline a été répandue sur le plancher de cette roulotte. J'ai d'ailleurs trouvé à l'intérieur de celle-ci le sac de plastic qui contenait la gazoline."

Chamberland a été identifié par ses empreintes digitales. L'identification de sa jeune maîtresse s'est toutefois révélée plus difficile puisque ses mains étaient complètement carbonisées. On a finalement établi de façon certaine son identité par ses dents et une cassure aux reins.

Le rapport du dentiste n'ayant pas encore été versé au dossier de l'enquête, le coroner Laniel a dû reporter son verdict au 22 juillet prochain. "Je rendrai alors un verdict déjà prévisible", a-t-il déclaré, hier, en présence des policiers enquêteurs et des journalistes. Il ne fait cependant déjà aucun doute que son verdict en sera une de "double meurtre et d'incendie criminel."

Vendeur de perruques, Claude Chamberland était âgé de 39 ans. Marie-Noëlle Pérusse avait 22 ans. L'un et l'autre avaient un léger dossier judiciaire.

Une autopsie pratiquée sur les cada-

vres des deux chiens a démontré que ceux-ci avaient succombé à l'asphyxie et qu'ils n'avaient pas été préalablement empoisonnés. L'arme qui a servi à ce double assassinat n'a pas été retrouvée mais l'analyse balistique des projectiles trouvés dans la tête de chacune des victimes a permis d'en préciser le calibre.

Deux vols qui ont mal fini

Un Montréalais de 18 ans a perdu la vie, hier matin, à l'issue d'une chasse à l'homme qui a débuté à l'intersection de la rue Lacordaire et du boulevard Gouin.

La victime, qui pilotait une auto volée de marque Camaro, a été prise en chasse, vers 6h10, par l'auto-patrouille 22-2. Perdant presque aussitôt le contrôle de son véhicule, le jeune conducteur a accroché une voiture Pontiac 67 avant d'aller s'écraser sur le 5751 boulevard Gouin. Il est mort peu après son arrivée à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville.

Au même moment, une deuxième chasse à l'homme entreprise par deux agents de police de la CUM pour tenter d'appréhender un voleur de voiture, s'est soldée par la mort de ce dernier. Il s'agit de Alain Welch, 29 ans, de Montréal.

Vers 6h15, hier matin, deux policiers de l'auto-patrouille 3-11 étaient avisés du vol d'une Corvette blanche 1972, en face du 12174, rue Sainte-Catherine, à Pointe-aux-Trembles.

Arrivée à l'intersection de Lacordaire, dans l'est de la ville la voiture prise en chasse par les policiers sauta un trottoir pour finalement s'écraser sur une Chevrolet 74 stationnée en face du 3044 Lacordaire.

Le chauffeur de l'auto-patrouille poursuivit le voleur, le captura. Une bataille s'ensuivit. Le voleur sortit un couteau et blessa le policier au genou gauche. L'autre policier, voyant que le voleur prenait la fuite alors que son collègue gisait toujours sur le sol, ordonna au voleur de s'arrêter.

Celui-ci, sans tenir compte de l'ordre, se retourna et fit le geste de lancer son couteau: le policier riposta d'un coup de pistolet qui atteignit l'individu à l'omoplate gauche.

Le jeune voleur est mort quelques minutes plus tard à l'hôpital Maisonneuve.

Les deux policiers ont été finalement hospitalisés, l'un pour une blessure au genou, l'autre pour un choc nerveux.

Des Lavallois opposés au péage

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des citoyens de Laval sont actuellement en guerre contre le poste de péage prévu, à l'intérieur des limites de leur ville, sur l'autoroute 13, actuellement en construction, qui doit relier Montréal au nouvel aéroport de Mirabel.

Et c'est ainsi qu'une délégation du "Comité pour l'abolition du péage sur l'autoroute 13" (C.A.P. 13) s'est rendue hier au bureau du ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, pour remettre à ce dernier une pétition de 3,000 signatures réclamant que le gouvernement renonce au poste de péage prévu à l'intérieur des limites de Laval sur l'autoroute 13.

La requête sera étudiée

Le ministre Mailloux, qui a reçu cette délégation accompagnée du député de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, a laissé entendre par la suite qu'il étudierait attentivement cette requête.

Le poste de péage contre lequel luttent les Lavallois arracherait aux automobilistes de cette ville 25 cents chaque fois qu'ils voudraient emprunter l'autoroute 13 pour faire le trajet Montréal-Laval ou l'inverse.

Dans sa requête, le CAP 13 soutient que cette nouvelle voie d'accès à la partie ouest de leur ville était déjà prévue bien avant la décision d'établir un aéroport à Mirabel.

En plus de souligner la congestion actuelle du pont de Cartierville, le CAP 13 fait valoir que ce sont les citoyens de Laval qui viendraient, par

ce péage, assurer la majorité des revenus de cette autoroute. Sur l'autoroute des Laurentides, ajoute-t-on, 49,5 p. cent des revenus proviennent du premier poste de péage, situé dans Laval.

En dehors des villes

Le CAP 13, qui est présidé par M. Jean-Claude De Lorme, fait de plus remarquer que cette autoroute a déjà fait l'objet d'une participation fédérale de \$30 millions en plus d'un prêt de \$70 millions du même gouvernement.

Le Comité soutient enfin que les postes de péage des autoroutes ne devraient se situer qu'en dehors des grandes agglomérations urbaines.

Par ailleurs, le député péquiste de Lafontaine a demandé hier au ministre Mailloux de réduire à dix cents, aux heures d'affluence, le tarif des péages sur l'autoroute de la rive nord en raison des travaux prolongés qui s'y effectuent présentement et qui réduisent de quatre à deux voies cette autoroute. Le ministre a pris avis de cette question.

ÉGLISE DE DIEU

Affiliée à l'Ambassador College

Assemblée le samedi matin 10 h 30

Le High School de Ville LaSalle
8300, rue GEORGE
Atwater — autobus 108, 112

Ministre:
C. CATHERWOOD
Tel.: 626-0401

Lisez notre revue "LA PURE VERITE" (The Plain Truth)
et regardez notre émission au canal 12 tous les dimanches
"Garner Ted Armstrong présente"

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS

vice-président

JEAN SISTO

éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'informationMARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Qui le député représente-t-il?

Quand on parle de réduire le nombre des députés, il y a des gens qui s'y opposent, en plus des députés, en soutenant que la société moderne est pluraliste et qu'il faut beaucoup de députés pour représenter les diverses nuances de l'opinion publique. C'est un argument de poids, dans la mesure où l'on est de bonne foi, c'est-à-dire que les députés puissent vraiment "représenter les diverses nuances de l'opinion publique". Cependant, la réalité démontre qu'il en est autrement.

A propos du vote sur le projet de loi 22, concernant la langue officielle, la consigne du parti libéral a obligé tous ses députés à voter pour l'adoption de ce projet. Or, deux députés seulement ont osé braver la consigne. Ils risquent maintenant l'expulsion du parti. On doit alors se demander à quoi sert cette multiplicité de députés s'ils votent tous comme un seul homme, même quand ils ne sont pas d'accord. Car il y a ici une action parlementaire concrète en jeu, en plus d'un principe important.

Où bien les députés sont les mandataires des électeurs de leurs circonscriptions respectives. Dans ce cas, ils doivent représenter l'opinion majoritaire de leurs électeurs. Ou bien les députés ne sont que les porte-parole de leur parti auprès des électeurs des diverses circonscriptions. Dans ce cas ils expriment l'opinion des dirigeants du parti, qui peut être ou ne pas être en conflit avec l'opinion majoritaire des électeurs de certaines circonscriptions. C'est ce qui se produit en l'occurrence.

Cependant, ce second terme de l'alternative n'est pas dans l'esprit de la démocratie. Car s'il est vrai qu'il reflète la pratique actuelle du système électoral canadien, les citoyens de chaque circonscription désirent tout de même que leur député représente vraiment leur opinion sur certaines questions importantes. Le principe même de la députation, dans le système démocratique, est une délégation de pouvoir des électeurs à des représentants appelés députés. Les députés ne doivent donc pas être d'abord des représentants

des partis, comme c'est le cas dans la pratique actuelle.

C'est pourquoi il est si essentiel que les partis politiques exposent avec suffisamment de détails les principaux projets de leurs programmes électoraux. Car autrement les citoyens donnent un blanc-seing au parti qu'ils choisissent, lors des élections, sans pouvoir par la suite l'accuser de trahir son mandat, puisqu'il ne s'était engagé sur rien de précis. Et les partis ont intérêt, bien sûr, à s'engager le moins et le plus vaguement possible. Il n'est donc pas indifférent que les électeurs exigent ou non des partis politiques qu'ils présentent des programmes électoraux assez précis.

Pour obvier à cet inconvénient majeur et anti-démocratique, les partis devraient, sur toutes les questions qui n'ont pas été définies clairement dans leurs programmes électoraux et qui ne lient pas par conséquent tous les membres du parti, laisser leurs députés voter selon l'opinion qu'ils croient être celle de leurs électeurs. Sauf, bien entendu, les ministres, qui sont liés par la solidarité du cabinet et qui ne peuvent que démissionner. S'ils en ont le courage.

Cette réforme obligerait éventuellement les partis à avoir un programme électoral plus précis qui lierait ainsi tous les membres élus sur les questions importantes. Par contre, sans la liberté pour les députés de voter selon la volonté de leurs électeurs, il n'y a plus de vraie base démocratique à l'opinion des députés au parlement. Ils ne font que répéter les consignes du parti sans considération pour l'opinion de leurs électeurs.

Il est donc essentiel pour que les députés soient des mandataires de leurs électeurs, tout en restant des créatures de leur parti, qu'ils aient un droit à la dissidence en tout ce qui n'a pas été explicité dans le programme électoral soumis aux électeurs. Dans le cas contraire, il n'y a aucune justification pour que les électeurs soient représentés au parlement par 110 députés. La moitié ou même le quart serait suffisant.

Ivan GUAY

Ce maire que l'on blâme

Le maire Drapeau confiait cette semaine à un journaliste qu'il s'était habitué à être blâmé pour tout mais qu'il se demandait toujours quel était le prochain blâme que quelqu'un chercherait à lui faire.

Triste sort que celui de l'homme d'action: plus que tout autre, il s'expose à la critique. Encore davantage quand son action se situe en politique. Encore davantage dans une politique de prestige.

C'est donc un peu pour cela que le maire Drapeau attire souvent la critique: il s'est engagé dans une action qui ne peut jamais laisser indifférent. Ni ses gestes, ni son style ne peuvent passer inaperçus. Le maire Drapeau a tellement habitué la population à le voir engagé à tous les niveaux et prêt à prendre toutes les responsabilités que maintenant, si quoi que ce soit de désagréable se produit à Montréal, tous les doigts pointent le premier magistrat de la ville.

Mais les intentions ne sont pas que mauvaises: parfois, ce sont des espoirs déçus qui se transforment en mouvements agressifs.

Ainsi, quand monsieur le maire annonce que "rien ne pourra empêcher que les installations olympiques soient complétées d'ici deux ans", il rassure la population qui s'inquiète: elle sait que le vélodrome n'est pas prêt pour le championnat cycliste. Mais aussi, monsieur le maire prend un risque: si s'engage personnellement, il donne sa parole.

C'est tout ce qu'à la population pour poser

son acte de foi: la parole du maire. Car personne ne sait rien de l'élaboration du fameux stade olympique. Des rumeurs ont laissé croire que l'architecte Taillibert connaissait de sérieux problèmes avec son toit couissant et le climat canadien.

S'il fallait que survienne une difficulté, peut-être connue des experts mais totalement inconnue du public...?

Alors, encore une fois, il se trouverait des personnes pour critiquer le maire. Pour lui reprocher de n'avoir rien dit sur les étapes de la construction, d'avoir gardé le secret sur trop de choses, d'avoir engagé dans les dépenses des maires de banlieue qui n'ont pas été consultés, etc. Bref, parce qu'on ne sait que trop peu de déroulement des choses, on risque de blâmer le maire et ses politiques de prestige.

Les observateurs admirent, sans conteste, l'esprit positif de monsieur Drapeau. Ils lui envient sa détermination à trouver des solutions à tous les problèmes. Ils apprécient sa connaissance des dossiers et s'étonnent de sa capacité de travail.

S'ils conservent des réticences et des craintes, même quand le maire donne sa parole que tout sera prêt et que tout ira pour le mieux, c'est qu'ils acceptent mal d'être traités comme des non-participants, des étrangers.

Alors, en espérant avec le maire, ils s'apprêtent à le blâmer...

Jean-Guy DUBUC

Le ministre Cournoyer est-il trop optimiste?

En décembre 1972, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, déposait en Chambre à Québec le projet de loi 89 "visant à assurer le bien-être de la population en cas de conflit de travail".

Ce projet de loi stipulait, en particulier, que la grève serait interdite aux salariés des services publics tant que les services essentiels n'auraient pas été définis par accord des parties en cause ou, à défaut d'accord, par le tribunal du Travail.

Vincent PRINCE

Les centrales syndicales y opposèrent une résistance si farouche que le ministre finit par céder. Il le fit avec une certaine élégance en priant le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) de lui trouver, si possible, une meilleure formule. C'était assez élégant comme sortie, car le ministre pouvait facilement prévoir que les représentants patronaux et syndicaux à l'intérieur de ce conseil ne pourraient jamais s'entendre.

Ce fut d'ailleurs le cas. Les porte-parole syndicaux ont toujours refusé d'accepter que la définition des services essentiels soit faite, au besoin, par des tiers. Ils voulaient se garder une sorte de droit de veto, même si l'intérêt public pouvait en souffrir.

Le ministre ne parut pas trop décontenancé. Il arriva même avec une formule de rechange qu'il soumit plus tard au même CCTM. Cette for-

mule consisterait en un amendement à l'actuel article 99 du Code du travail.

Cette fois, ce furent les patrons qui protestèrent. Mais la protestation impressionna moins le ministre qui faisait savoir, récemment, qu'il entendait proposer quand même sa nouvelle formule pour adoption à l'Assemblée nationale.

En gros, selon Me Ghislain Dufour, directeur général du Conseil du patronat du Québec, le nouvel article 99 que le ministre suggère, équivaut à maintenir le droit de veto des syndicats sur la définition des services essentiels.

"Le nouvel article 99, écrit Me Dufour, comporte six paragraphes. Essentiellement, on y dit que lorsqu'une entente syndicale-patronale sera impossible dans les délais prévus, le ministre devra constituer un Conseil de conciliation avec pour mandat de constater tous les faits pertinents à la négociation, de faire des efforts de conciliation entre les parties, de leur formuler des recommandations quant au contenu de leur convention collective.

"Investi de tous les pouvoirs d'une commission d'enquête, ce conseil de conciliation soumettra aux parties son rapport et ses recommandations et les transmettra au ministre du Travail.

"Ce rapport et ces recommandations seront rendus publics.

"Si les recommandations sont rejetées par l'une ou l'autre partie à la convention, un autre Conseil de conciliation doit convoquer les parties et établir avec elles les services essentiels qui doivent être maintenus pour assurer la protection de



(Droits réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Pitié pour les couples gagnant moins de \$5,000!

Hon. Pierre-E. Trudeau,
Premier Ministre
Ottawa.

Honorable Premier Ministre,

Permettez-moi de soumettre à votre attention un point que je considère immoral pour votre gouvernement, soit de taxer un revenu de moins de \$5,000 pour un couple marié, lequel revenu devrait être considéré comme minimum vital dû au coût de la vie.

A date, nos gouvernants se sont toujours donné bonne conscience pour ne pas augmenter à ce niveau les exemptions personnelles en attendant que ce changement favoriserait les personnes à gros revenus, mais je crois qu'il vous sera difficile de convaincre le commun des mortels qu'à l'âge atomique et électronique, les mathématiciens et actuaux ne puissent arriver à trouver une formule pour établir une table d'impôt progressif qui épargnerait les gens à faible revenu tout en n'affectant pas la somme globale des impôts.

Il est regrettable que cette question n'ait pas été plus soulevée au cours de la campagne électorale par nos deux partis principaux, bien que vous l'avez fait vous-même très vaguement à une occasion sans aucune précision; à ma connaissance le parti conservateur n'avait rien de concret non plus à ce sujet dans son manifeste électoral.

Ne trouvez-vous pas aberrant que nos gouvernants chargent leurs percepteurs d'impôts de gruger sur une petite pension d'un plan privé lequel l'est déjà tellement par l'inflation. De fait, étant à la retraite depuis bientôt six ans, j'estime que le dollar que je recevais alors ne vaut guère plus que soixante cents maintenant.

Notre gouvernement provincial a fait un pas de plus que le vôtre dans la bonne direction en exemptant d'impôt un revenu de \$5,000 ou moins, mais encore là, il ne me semble pas juste de considérer un

revenu qui dépasserait la somme de \$5,230.89 soit par un cent ou un dollar, de taxer à pleine valeur ce revenu en accordant une exemption personnelle d'environ \$2,500 seulement pour un couple marié à la retraite.

Ces exemptions devraient être aussi indexées au coût de la vie et révisées annuellement, et je profite

de l'occasion pour féliciter votre gouvernement d'avoir indexé les pensions de sécurité de la vieillesse. Mais il est quand même permis de se demander si la peur (parfois prétexte de sagesse) de perdre le pouvoir n'a pas été bénéfique pour nous à cet égard.

Edgar LEMAIRE,
Drummondville

Les syndicats et la politique

Nos centrales syndicales semblent vouloir se politiser davantage. Ceci me paraît inévitable quand elles groupent de nombreux fonctionnaires et employés d'organismes contrôlés par l'Etat, tels les commissions scolaires, l'Hydro-Québec, etc... Je m'inquiète cependant de la façon dont cette politisation se fera.

Je verrais d'un bon oeil une action politique qui dénonce les erreurs du gouvernement. C'est le gouvernement qui en a la responsabilité et ce sont les électeurs et les fonctionnaires qui en sont les victimes et en font les frais. Quand les électeurs seront prêts à accepter certains changements souhaités par les fonctionnaires, le gouvernement agira, il n'a pas d'avantage à ne pas s'attirer la sympathie des fonctionnaires si, ce faisant, il ne contrarie pas ses électeurs.

Les enseignants sont particulièrement bien placés, puisque les parents de leurs élèves forment la majorité des électeurs. Tous les problèmes qui touchent les élèves, et on sait qu'il y en a des problèmes, intéressent donc la majorité des électeurs du Québec.

Je crois donc que la publicité auprès des électeurs serait la meilleure arme des syndicats. On ne devrait pas hésiter à recourir aux services d'experts en publicité.

A en juger par les déclarations faites jusqu'à présent par les re-

présentants des centrales syndicales, nous risquons de les voir appuyer, même financièrement, un parti politique, ce qui ne serait pas la meilleure façon d'améliorer les conditions matérielles des cotisants. N'oublions pas que, quel que soit le parti politique qui forme le gouvernement, il aura toujours été élu par toute la population du Québec et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il fasse de cadeaux aux syndiqués.

Malheureusement les dirigeants des centrales ne semblent pas voir la lutte de cette façon. Dénoncer les erreurs du gouvernement exige peut-être une compétence qu'ils n'ont pas. Il ne faut pas qu'ils oublient que les intérêts communs pour lesquels les syndicats ont été créés sont d'abord au niveau des conventions collectives et non dans la transformation de la société capitaliste.

B. LEGRIS
St-Laurent, Québec

S. V. P.

LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

que jamais dans le règlement des différends. Or, ce recours aux élus du peuple doit toujours être limité à un strict minimum. L'exception ne doit pas devenir la règle.

En réalité, c'est dans le projet de loi 89, maintenant relégué aux oubliettes, qu'on trouvait probablement la meilleure formule en ce qui concerne le maintien des services essentiels. On instituait un arbitre pour trancher en cas de désaccord entre syndicat et employeur.

Cet arbitre, selon le projet de loi 89, aurait été le tribunal du Travail. Ça aurait pu être un autre organisme, ça aurait pu être une régie ou un conseil spécial d'arbitrage. Cela n'a pas tellement d'importance pourvu qu'on puisse s'en remettre à un tiers offrant des garanties d'impartialité.

Ce qui importe, c'est de ne pas laisser à une des parties en cause la possibilité de définir seule ou d'empêcher qu'on définisse les services essentiels à maintenir en cas de grève. La partie patronale ne devrait pas avoir ce droit, mais, pour la même raison, on ne saurait le concéder à la partie syndicale.

S'il n'y a pas entente entre les deux, une tierce partie devrait être autorisée à statuer à leur place. Et la grève ou le lock-out ne devraient pas être permis tant que la question n'a pas été réglée ou tranchée.

Le public a droit d'être protégé. Le respect de ce droit ne saurait être laissé à la discrétion des patrons ou des syndicats.

pleins feux sur l'actualité

La CIA et le culte des renseignements L'agence a dupé le peuple américain pour se constituer un empire secret

5 Un ex-agent de la CIA et un ex-employé du State Department affirment aujourd'hui, dans ce dernier d'une série de cinq articles, que les moyens employés par cette organisation clandestine qu'est la CIA vont à l'encontre du processus constitutionnel des Etats-Unis et du système démocratique, qui s'en trouvent ainsi menacés.

par Victor Marchetti et John D. Marks
collaboration spéciale

LE PRESIDENT Truman a écrit, en 1963: "Quand j'ai établi la CIA (Central Intelligence Agency: Agence centrale de renseignements), je ne pensais pas que ce corps allait se livrer, en temps de paix, à des opérations dignes des romans de cape et d'épée." Nonobstant cette affirmation, lui-même et chacun de ses successeurs à la Maison-Blanche ont eu volontiers recours à l'Agence pour intervenir, par le moyen de l'espionnage et d'autres opérations clandestines, dans les affaires de pays étrangers.

Dès le début, la CIA s'est acquittée de ses fonctions dans le plus grand secret, en faisant un très grand usage de la duperie. Richard Bissell, ancien chef des Services clandestins, a révélé devant le Conseil des relations étrangères, en 1963, que l'on avait "fréquemment révisé toute la "charte" de l'Agence, mais que ces révisions avaient été tenues et devaient rester secrètes.

Voter des crédits sans demander de comptes

"L'absence d'une charte publique, a ajouté Bissell, incite certains gens à en chercher une, puis à mettre en doute l'autorité de l'Agence pour ce qui est d'entreprendre diverses opérations. Une "charte" secrète pose toujours un problème déplorable, toutefois la nécessité de la clandestinité semblerait interdire la recherche d'une solution à ce problème."

Le Comité des 40, organisation exécutive créée pour contrôler la



L'ancien ministre de l'Intérieur de Bolivie, Antonio Arguedas (à droite), était en même temps agent de la CIA. A gauche, Fernando Baleunde-Terry, qui était président du Pérou à l'époque où la CIA y menait des opérations militaires.

CIA, doit censément se réunir une fois la semaine, mais ses membres assument tellement d'autres responsabilités dans leurs domaines respectifs que la réunion doit fréquemment être contremandée.

De toute façon, lorsque les 40 se rencontrent, ils ne se comportent pas en "chiens de garde" compétents. Selon un ancien agent de renseignements, cité dans le "Washington Post", ils se comportent "comme des écoliers. Ils écoutent, les yeux leur sortent des orbites. J'ai toujours pensé que je pourrais plus rapidement obtenir d'eux 5 millions de dollars pour une opération secrète qu'une simple machine à écrire du secrétariat d'un bureau".

Les 40 ne surveillent pas de près les opérations secrètes de reconnaissance; ils se sont révélés incapables à surveiller les autres opérations secrètes; ils ignorent tout de l'espionnage. Le président Nixon et, tout particulièrement, Henry Kissinger, qui connaissent indubitablement leur incurie, leur nullité, ne semblent guère désireux d'y remédier.

Le chef de la Maison-Blanche et le secrétaire d'Etat déterminent ultimement la conduite de la CIA.

S'ils ne veulent pas imposer un contrôle plus efficace, il serait vain de changer les mécanismes de contrôle. Le fait est que les deux hommes croient nécessaire pour les Etats-Unis, dans ses relations avec d'autres pays, l'emploi de méthodes secrètes, voire de "sales tours". De toute évidence, le genre d'opérations secrètes que mène en ce moment l'Agence correspond à leur conception de la politique étrangère de Washington.

Quant au Congrès, son rôle, jusqu'à l'affaire du Watergate, s'est généralement borné à voter des crédits plus que suffisants pour l'organisation clandestine de Colby, sans demander sérieusement des comptes.

Quatre sous-comités différents de la Chambre des représentants et des comités sénatoriaux relatifs aux forces armées ont aussi reçu mission de surveiller le comportement de la CIA, mais leur surveillance est restée minimale ou nulle. (Selon le "New York Times", l'ancien chef de la CIA, Allen Dulles, désignait lui-même les membres du Congrès "aptes" à contrôler son organisation.)

En 1971, le sénateur Stuart Symington s'est attaqué au système

de l'inertie lorsque, sans prévenir, il a présenté un amendement qui aurait fixé à 4 milliards de dollars, au maximum, les crédits alloués aux services de renseignements — soit à peu près 2 milliards de moins que ce que demandait l'administration.

Symington déplora le fait que l'on demandait au Sénat de voter des milliards pour les services de renseignements alors que seuls cinq sénateurs connaissaient le montant exact requis. Au cours d'un colloque avec le sénateur Allen Ellender, président du département des attributions de crédits, il a établi que les cinq sénateurs en question avaient une connaissance limitée des opérations de l'Agence. Il demanda à Ellender si le sous-comité des attributions avait approuvé le financement d'une armée "secrète" de 36,000 hommes au Laos. Son collègue répondit: "Je ne savais rien de tout cela... Je n'ai même pas demandé s'il restait suffisamment de fonds pour accorder à la CIA ce qu'elle demandait pour poursuivre ses opérations. Je n'ai jamais eu l'idée de poser la question. J'ai lu un article sur le sujet, dans les journaux, il y a quelque temps."

Or, le Laos était le plus grand champ d'action de la CIA au moment où Ellender, ensement contrôleur de la consuite de l'Agence et de son budget, confessa son ignorance.

Une simple majorité dans les deux Chambres suffirait à changer l'actuel système de contrôle de la CIA. Même si celle-ci tient mordicus à son sacré secret, elle devrait s'incliner, informer les représentants du peuple, accepter une "supervision" plus adéquate. Encore faudrait-il que le Congrès veuille prendre ses responsabilités.

Le nouveau directeur, William Colby, a déclaré que l'organisation clandestine fonctionnerait comme auparavant. Quand le sénateur Harold Hughes lui a demandé où se situait la ligne de démarcation entre le terrain des forces paramilitaires et celui des forces armées normales, il a répondu qu'elle devrait se situer "là où les Etats-Unis reconnaissent être impliqués dans de telles activités".

Notions fausses pour un empire secret

Le sénateur Hughes devait se remémorer cette réponse lorsqu'il a remarqué, en août dernier: "M. Colby croit que les opérations militaires conduites par la CIA demeurent parfaitement approuvables tant qu'elle demeurent secrètes."

L'Union soviétique et la Chine, les deux seules puissances pouvant constituer une menace pour les Etats-Unis, ont depuis longtemps cessé d'être des cibles pour les opérations secrètes de l'Agence. Maintenant cette dernière oeuvre principalement dans le tiers monde, dans des pays qui ne constituent aucunement des menaces pour la sécurité américaine.

La CIA ne défend pas notre sécurité. Elle veut plutôt maintenir le statu quo, pour maintenir arrêtée l'horloge culturelle dans des pays sans guère d'importance pour les Américains. Ces efforts sont condamnés à la faillite.

En réalité, depuis 1961 du moins, la CIA a perdu plus de batailles qu'elle n'en a gagnées. Qui plus est, le fait que les Etats-Unis laissent agir cette Agence tout autour du monde a endommagé incalculablement leur position sur le plan international.

Le temps est venu pour ce pays de prendre ouvertement la pleine responsabilité de son comportement outre-mer, de guider par l'exemple plutôt que par les machinations. Le changement pourrait bouleverser les officiels du gouvernement qui croient que leur pays a le droit

d'exercer son pouvoir partout, clandestinement, quand cela paraît nécessaire. Mais, à long terme, la renonciation aux ingérences indues et la droiture augmenteraient le prestige des Etats-Unis, amélioreraient sa position.

Le temps est venu de renoncer à la mystique des agents de renseignements, de désabuser les Américains qui croient encore que ces agents rendent le monde plus sûr, que la clandestinité excessive s'impose pour la sécurité nationale. Faux, tout cela. La CIA et d'autres agences de renseignements se servent de ces notions fausses pour se constituer un empire secret.

Les services de renseignements nécessaires en tant qu'ils recueillent et analysent des informations sur les potentialités militaires de l'Union soviétique et de la Chine, mais quand il s'agit de l'espionnage tel que pratiqué par la CIA et des "villains tours" de cette agence, le pays ne peut les considérer que comme des farces, sur les deux plans moral et réaliste.

La meilleure solution consisterait non seulement à séparer les "Services clandestins" de la CIA, mais de les supprimer sans plus, complètement. Le gouvernement se trouverait alors privé de son arsenal de "sales tours", mais ce serait tant mieux pour lui.

Pour ce qui est des forces paramilitaires de l'Agence, elles ne doivent pas exister dans des services de renseignements, ni dans une société démocratique. La Constitution exige que le Congrès seul ait le pouvoir de déclarer une guerre. Partant, les Etats-Unis ne doivent plus se trouver impliqués dans une guerre sans une approbation du Congrès et sans que le public en soit informé préalablement.

Les autres pays ont le droit fondamental de diriger eux-mêmes leurs affaires internes, sans aucune ingérence étrangère. Les Etats-Unis, qui se sont solennellement engagés à faire respecter ce droit au moment de la ratification de la charte des Nations unies, devraient faire honneur à leur engagement. Les moyens employés pour nous ingérer dans les affaires internes de pays étrangers vont à l'encontre du processus constitutionnel des Etats-Unis et de notre système démocratique. Ce processus de même que ce système s'en trouvent menacés.

Sûrement les Etats-Unis ont encore la force de se sortir de la fange, de se donner une politique étrangère conforme à leurs idéaux, les idéaux qui ont présidé à leur fondation.

— FIN —

Le nouveau président de Chypre: un assassin avoué

NIKOS SAMPSON, un ex-leader de peloton d'exécution qui s'est proclamé président de la République de Chy-

pre, est un "tueur" avoué qui a lui-même raconté ses exploits après avoir bénéficié d'un décret d'amnistie à la suite de sa

condamnation à la peine capitale par un tribunal militaire britannique.

Homme de belle apparence, journaliste et propriétaire de journal âgé de 39 ans, Sampson se vante encore du fait que dans les années 50, sa tête avait été mise à prix pour la somme de \$23,000. Pendant son séjour en prison, dans cette période, il avait, de concert avec des éléments de l'IRA (l'armée républicaine irlandaise), tenté de s'évader, mais sans succès.

Des Chypriotes en exil, tant à Londres que dans d'autres capitales étrangères, ont déjà, depuis le coup d'Etat, manifesté la profondeur de la haine qu'ils ressentent envers lui.

Son cousin, Peter Kosta, un acteur vivant à Londres, a déclaré: "Je n'ai qu'un regret, c'est que les Britanniques ne l'aient pas tué pendant qu'ils en avaient la chance".

Nikos Sampson se joignit au mouvement EOKA (voué au rattachement de Chypre à la Grèce) dès son jeune âge. Comme journaliste, non seulement pouvait-il couvrir la nouvelle, mais il en était l'artisan et c'est sa facilité apparente à toujours apparaître le premier sur les lieux de l'incident qui fit naître les soupçons des Britanniques et finalement amenèrent sa capture.

Des journalistes anglais qui le connaissaient dans les années 50, alors que faisait rage la "guerrilla" anti-britannique sur cette île méditerranéenne, se souviennent que Sampson était souvent le premier en scène et le seul à pouvoir prendre la photo d'un "tommy" assassiné dans les rues de Nicosie.

"Les Britanniques finirent par se rendre compte du fait que Sampson était également impliqué dans ces attentats", a déclaré l'un de ces journalistes anglais.

"Des photos de ce genre étaient fort en demande à cette époque et Sampson bénéficiait souvent de "primeurs mondiales" ce qui lui rapportait une petite fortune."

Un autre journaliste, rappelant que Sampson avait été soupçonné du meurtre d'un confrère britannique tué alors qu'il sortait d'un cinéma de Nicosie, a déclaré: "Nous

en sommes venus à la conclusion que non seulement Sampson était un assassin mais qu'il se doublait d'un psychopathe".

Selon des estimations officieuses, l'actuel président de Chypre aurait été impliqué dans 23 assassinats au cours de la bataille menée par l'EOKA pour expulser l'occupant britannique. Il fut éventuellement accusé du meurtre de deux policiers britanniques. Comme défense, Sampson alléguait qu'on l'avait contraint, sous la torture, de s'avouer coupable. Le juge renvoya l'accusation.

Sa liberté fut toutefois de courte durée. Il fut immédiatement accusé de possession d'une mitrailleuse Sten. Condamné à mort en 1957, on le transféra dans une prison de Grande-Bretagne pour purger une peine d'emprisonnement à perpétuité, sa sentence de mort ayant été commuée.

En 1959, alors qu'intervint l'accord anglo-turco-grec pour l'indépendance de Chypre, Sampson bénéficia d'un décret d'amnistie et il revint à Chypre où une foule d'environ 20,000 personnes lui réserva une réception triomphale.

Nikos Sampson, — de son vrai nom Nicholas Georgiades — commença la publication d'un journal appelé "Makhi" (Combat), dans lequel il relata les hauts faits d'armes de son peloton d'exécution contre les soldats britanniques.

"J'ai donné l'ordre de tirer et moi-même visé le soldat placé à l'extrême droite. J'ai tiré deux coups et il est tombé."

"J'ai tiré encore, deux fois et alors les autres ont ouvert le feu et un autre Anglais s'est affaissé, la main sur le coeur."

Nikos Sampson se brouilla avec l'archevêque-président Makarios à mesure que ce dernier semblait renoncer à l'idée de l'Enosis (rattachement à la Grèce) en faveur d'une authentique république indépendante pour les deux communautés grecque et turque.

En 1969, il créa le parti progressiste, ouvertement opposé à Makarios et fut élu député en 1971. Comme à l'accoutumée, il n'y eut rien de bien subtil dans sa campagne électorale, son principal slogan étant: "Mort aux Turcs".

Pour les Chypriotes vivant à l'étranger, Sampson est politiquement "naïf", handicapé par son manque d'instruction et simplement utilisé comme "marionnette". A leur avis,

sa présidence sera de courte durée, même si le coup d'Etat est un succès.

□ Presse Canadienne



telephoto PA

Le nouveau président de Chypre: un assassin avoué, réputé psychopathe. Cette photo a été prise alors que des partisans du "mort aux Turcs!" le portaient en triomphe au cours d'une manifestation contre les Britanniques et les Américains, en 1964.



telephoto PA

L'archevêque-président de Chypre, Mgr Makarios, photographié au moment où il quittait Londres à destination de l'ONU, mercredi. Malgré la prise du pouvoir par Nikos Sampson, proclamé président, Mgr Makarios a été reçu en Grande-Bretagne, par le secrétaire au Foreign Office, James Callaghan, à titre de président de Chypre.

"UN VRAI OURAGAN"

SUITE DE LA PAGE A 1

mis un peu plus de temps à réaliser ce qui se passait.

De son côté, M. Couture n'a pas mis longtemps à réagir: "Je suis parti pour aller déclencher le système d'alarme du village, pour les pompiers volontaires". Il n'a pu se rendre, car le convoi bloquait la traverse à niveau, au milieu du village.

Pour une raison encore inexplicée, sept des wagons déraillèrent et pris feu.

Dans les piscines

Les pompiers de Laurier-Station, Saint-Apollinaire et Sainte-Croix, au nombre d'environ 25, ont eu leurs efforts et leur équipement pour combattre les flammes. Ils ont cependant eu des problèmes d'approvisionnement d'eau et il leur a fallu puiser dans les piscines des maisons avoisinantes.

La proximité d'un dépôt d'une compagnie pétrolière, d'une usine de plastique, des maisons et de la gare n'était pas sans leur créer des inquiétudes.

Pour donner une idée de cette proximité, précisons que des motes de gazon ont été projetés sur la maison où habitait M. Couture et ont brisé une fenêtre au sous-sol.

M. Martial Pelland, chef du service d'incendie de Saint-Apollinaire, a expliqué à LA PRESSE qu'une autre difficulté, soit l'impossibilité d'ouvrir les portes des wagons, à cause du métal tordu, compliquait davantage le combat contre les flammes.

Malgré tout, l'opération s'est bien déroulée.

Le CN considère cet accident comme relativement grave. Par contre, un porte-parole a révélé que la circulation sur cette voie importante devait être rétablie ce midi.

Une bille de bois

Quant à la cause, des enquêteurs de la Commission des transports travaillent à la déterminer.



photo LA PRESSE
Un pompier volontaire qui semble bien satisfait du travail accompli!

Un employé du CN a toutefois déclaré, sur les lieux, qu'une bille de bois tombée d'un wagon était l'une des possibilités envisagées. Et lorsque les wagons ont quitté la voie, les rails ont été endommagés sur une longueur de quelque 300 pieds.

Le convoi, qui se dirigeait vers Québec, comptait 53 wagons pleins et 18 vides. Quant aux wagons qui ont déraillé, ils contenaient des caisses de bière, du blé et du papier pressé.

Pendant que les employés travaillaient à dégager la voie et à réparer les rails, les trains ont dû faire un long détour par Danville, avec des retards en conséquence.

C'était le troisième déraillement à survenir dans cette région au cours des dernières semaines. Il y a environ un mois, c'était à Bernières, à une quinzaine de milles de Laurier-Station, et ensuite à Dosquet.

NIXON

SUITE DE LA PAGE A 1

notent qu'au contraire, justement, la procédure d'impeachment a pour but de régler les cas qui ne tombent pas sous le coup des lois habituelles. Cependant, même avec la jurisprudence de leur côté, les démocrates de la Commission acceptent sans doute un compromis entre les deux thèses dans l'espoir d'en arriver à un vote pro-impeachment qui transcendera les lignes de partis. Les évaluations actuelles du résultat du scrutin oscillent entre 25 pour et 13 contre, et 29 pour et 9 contre.

La première prédiction paraissait plus vraisemblable, voir même optimiste, il y a deux ou trois jours: mais depuis ce temps, les erreurs du président et de ses défenseurs ont rendu la seconde plus probable. Tout d'abord, James St. Clair avait convoqué des témoins qui lui ont été plus nuisibles qu'utiles. Plutôt que de "blanchir" M. Nixon, Bob Haldeman a préféré s'abstenir de parler sous prétexte que "ses paroles pourraient l'incriminer". John Dean, le principal accusateur du chef d'Etat, que l'éminent plaideur qu'est St. Clair avait juré de confondre et de réduire en charpie, a remarquablement bien résisté à tous ses assauts, demeurant tout aussi convaincant qu'auparavant. Enfin, Herbert Kalmbach, l'ancien procureur de M. Nixon, a apporté des faits nouveaux et accablants pour son ex-client, au lieu de l'innocenter.

Mais la plus grosse gaffe date d'hier. Dans son résumé de la défense du président, St. Clair a inclus trois pages de la transcription d'une bande magnétique qui, à son avis, prouve que Richard Nixon n'a jamais approuvé le paiement du "salaire du silence" à l'un des condamnés de Watergate, Howard Hunt. Ce qui aurait été bien joli si la Commission ne s'était brusquement rappelé qu'elle avait réclamé cette bande-là pour son enquête il y a des mois déjà, et que la Maison-Blanche avait alors répliqué que ça n'avait rien à voir avec Watergate et que de toute façon c'était son privilège de refuser.

Inutile de dire que même les républicains pro-Nixon du groupe des trente-huit l'ont mal pris et ont commencé à parler d'un article d'accusation portant sur la manière dont le président s'y est pris pour cacher la vérité au congrès...

Enfin, pour conclure cette journée désastreuse pour la Maison-Blanche, un document publié montre que même le fidèle des fidèles John Ehrlichman, qui s'est laissé condamner pour conspiration et parjure plutôt que de trahir son chef (lui et l'ex-procureur général John Mitchell forment vraiment le "dernier carré" des Nixonniens pure laine), a admis que le président avait approuvé en privé le vol chez le psychiatre de Daniel Ellsberg au moment même où il le condamnait vertueusement en public.

CHOQUETTE

SUITE DE LA PAGE A 1

La brochure, dont le premier tirage n'est que de 5,000 exemplaires, sera d'abord envoyée, outre aux députés du Québec, à tous les députés fédéraux, aux sénateurs, aux maires, aux conseillers et officiers municipaux.

Un deuxième tirage de "plusieurs milliers d'exemplaires" sera cependant commandé afin de distribuer cette brochure aux corps intermédiaires intéressés ainsi qu'à tous les policiers du Québec, selon les renseignements fournis à LA PRESSE par l'attaché de presse du ministre.

Écrite et présentée de façon simple, la brochure rappelle la thèse du ministre: contrairement à huit autres provinces où la Gendarmerie royale

agit comme police provinciale, le Québec et l'Ontario ont leur propre Sécurité.

Les huit provinces qui reçoivent l'assistance de la GRC ont à cette fin un contrat de dix ans (expirant en 1976) avec le gouvernement central en vertu duquel Ottawa assume régressivement de 60 à 50 p. cent du coût des forces policières prêtées aux provinces. Tandis que le Québec et l'Ontario (où la GRC n'est présente que pour l'application de certaines lois) assument seuls le coût de leur police provinciale.

Incidentement, M. Choquette est maintenant assuré de l'appui de l'Ontario dans ses revendications, cette province ayant fait sien la thèse du ministre québécois.

De plus, la GRC agit également dans 171 villes des autres provinces comme police municipale. Et ces municipalités n'en remboursent que partiellement le coût au gouvernement fédéral.

Estimant que cette situation "va à l'encontre de tous les principes qui ont guidé le fonctionnement du fédéralisme canadien depuis un quart de siècle", M. Choquette réclame du gouvernement central une compensation de \$362 millions.

Ce montant couvre les sommes que le Québec estime avoir perdues (comparativement aux conditions qui prévalent dans huit autres provinces) depuis 1966, année où fut conclu le contrat de dix ans entre ces provinces et le gouvernement central. Pour la seule année en cours, M. Choquette estime que le Québec perd près de \$89 millions.

HOCKEYEUR

SUITE DE LA PAGE A 1

canadien, obtenant facilement les 50 points requis sur un total de 100.

Il aurait pu obtenir 10 points pour son habileté au hockey, 10 pour être âgé de moins de 35 ans et 20 pour son éducation et entraînement, plus un plus grand nombre de points avec l'assurance d'un poste. De plus, il parle anglais.

Le temps est fort propice, selon Nedomansky, "car j'ai établi tous les records au hockey tchèque l'an dernier."

"Je suis venu au Canada souvent pour apprendre le jeu des pros, a dit Vaclav. Je suis certain d'avoir acquis cette connaissance et je veux le prouver avec les Toros."

L'équipe nationale tchèque impose ordinairement la retraite aux joueurs de plus de 30 ans.

Selon "Sun", Nedomansky aurait refusé une offre de \$600,000 pour cinq ans du Atlanta.

ABCD
6 3 8 9

A la course de Loto-Perfecta, les quatre premiers chevaux à se présenter au fil d'arrivée portaient les numéros suivants: 6-3-8-9.

Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 6 sous la lettre A, 3 sous la lettre B, 8 sous la lettre C et 9 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte 1,274,000 dollars pour une mise de 1.00 dollar.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 6-3-8-9 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur méritait 55.40 dollars pour chaque mise de 1.00 dollar.

219,993.40 dollars ont été partagés entre 90 prix dans l'ordre et 1901 prix dans le désordre.



La taxe sur les matériaux n'a pas sa raison d'être

-le Conseil économique du Canada

par Claude TURCOTTE de notre bureau d'Ottawa

Le Conseil économique du Canada soutient, dans un rapport publié hier, que la taxe de vente de 11 p. cent sur les matériaux de construction n'a pas sa raison d'être, mais désire que la suppression de cette taxe soit synchronisée de façon à éviter toute accélération d'une demande excessive dans le domaine de la construction.

Et pour stabiliser la croissance de la construction dans le secteur privé, à l'exclusion du logement, le CEC recommande par ailleurs au gouvernement fédéral d'établir un programme d'impôts et de subventions touchant les investissements dans ce secteur, les impôts devant s'appliquer durant les périodes d'expansion et les subventions durant les périodes de ralentissement.

Ce programme, dit le CEC, toucherait les propriétaires de bâtiments nou-

veaux construits durant les périodes définies d'expansion et de stagnation.

Si dans son rapport, le CEC favorise, dans la foulée de nombreux autres organismes, l'abolition de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, en l'assujettissant toutefois à une conjoncture économique favorable, c'est sa recommandation en vue de l'établissement d'un programme d'impôts et de subventions touchant les investissements dans la construction qui a le plus surpris.

L'étude sur les façons de rendre la construction plus stable propose en premier lieu que l'on vise à stabiliser chacune des principales composantes en tenant compte pleinement des disparités régionales.

Le CEC recommande que le Cabinet fédéral joue le rôle de régulateur dans le calendrier des grands projets (baie James, etc...) en consultation avec les provinces.

Il croit également qu'une meilleure coordination de tous les investissements et travaux de construction doit exister entre tous les paliers de gouvernement, y compris les compagnies de la Couronne.

Le Conseil économique recommande par ailleurs que le rythme de la construction de logements sociaux suive l'avenir un taux de croissance régulier, qui serait fixé quelques années à l'avance sur une base régionale, indépendamment des fluctuations qui pourraient se produire dans la construction de logements ordinaires ou dans le secteur non résidentiel.

Une meilleure coordination s'impose entre les ministères fédéraux et provinciaux du travail et de la main-d'œuvre pour étudier les communications pour l'embauche, les programmes de sécurité sociale et de pensions; pour étudier la teneur et l'utilité des programmes d'apprentissage et de formation technique et enfin

pour l'harmonisation des lois et règlements régissant la construction, ainsi que la surveillance de leur application.

Le CEC recommande que les entreprises de construction se préoccupent davantage de prévoir leurs besoins en personnel de cadre pour les prochaines années avec l'aide des gouvernements et des maisons d'enseignement.

Il faudrait aussi que Statistique-Canada recueille et publie de meilleures données sur la construction et sur les intentions d'investir dans les autres secteurs de l'économie.

Enfin, le CEC recommande que le gouvernement fédéral apporte un appui financier supplémentaire à la Fondation nationale pour le développement de l'industrie de la construction pour lui permettre de mandater ou d'effectuer des recherches économiques sur les problèmes et les besoins particuliers de l'industrie de la construction.

CLOUTIER

SUITE DE LA PAGE A 1

A ce chapitre comme pour les autres, on passe, selon les articles, "du bâton à la carotte"... Ainsi, à première vue toujours, à certains amendements semblent indiquer une relative radicalisation à l'égard des entreprises: le texte initial disait que le gouvernement "peut" exiger qu'une entreprise possède un certificat de francisation pour recevoir certaines concessions du gouvernement, et un amendement indique que l'entreprise devra posséder ce certificat pour obtenir ces divers avantages (concessions, subventions, contrats d'achats ou de service, etc).

En outre, un nouveau pouvoir de pression morale à l'égard des entreprises sera accordé à la Régie de la langue française, qui pourra demander à une entreprise de procéder à l'implantation d'un programme de francisation. La Régie devra faire rapport au ministre responsable des demandes et des résultats de ces démarches.

Signalons que le ministre Cloutier a précisé hier que d'autres amendements pourraient être apportés au bill.

Mesures de sécurité accrues

C'est devant un public de plus en plus heureux... et dans un parlement de mieux en mieux gardé, qu'a continué de se jouer, hier le grand jeu parlementaire qui mènera à l'adoption définitive du bill 22, en dépit des tentatives inlassables des députés péquistes pour retarder le plus longtemps possible l'heure du vote du projet de loi en troisième lecture.

Depuis hier, alors que neuf femmes — dont la propre sœur du "parrain" du bill 22, Mme Laure Cloutier-Mesly — réussissaient en s'enchaînant à leurs chaises à forcer les députés ministériels à ajourner au lendemain les travaux de la Commission parlementaire, les contrôles de sécurité ont été renforcés: tous les visiteurs, et même ceux qui travaillent en permanence au parlement, sont forcés de s'identifier, et le grand "salon rouge", où siège la Commission qui doit étudier le bill 22 article par article, est gardé par des agents de sécurité qui ont reçu l'ordre de fouiller les sacs à main et qu'on a munis, pour les besoins de la cause, de détecteurs de métal.

Malgré la multiplicité des contrôles, le "salon rouge" a fait salle comble toute la journée et toute la soirée d'hier.

L'auditoire, composé de gens de tous âges, en grande majorité francophones, a patiemment écouté l'interminable débat de procédure, réprimant parfois difficilement ses sentiments.

A plusieurs reprises, les spectateurs n'ont pu s'empêcher d'applaudir aux

interventions des députés péquistes, et le président de la Commission a alors menacé de faire évacuer immédiatement la salle.

Bourassa: un peu plus nerveux

Le premier ministre Robert Bourassa, contrairement à son habitude, a assisté à la majeure partie des travaux d'hier sur le bill 22, affichant une certaine nervosité. Plusieurs observateurs estiment que le gouvernement se prépare à mettre fin, à cette étape de la troisième lecture du bill 22 en présentant au début de la semaine prochaine une motion de clôture.

Ainsi, le bill 22 pourrait être voté en Assemblée nationale d'ici la fin de la semaine prochaine.

Bien sûr, le gouvernement se prépare à justifier cette façon d'agir en imputant la responsabilité au filibuste acharné des députés péquistes, et le premier ministre a fait un pas de plus dans cette stratégie hier avant-midi, en déclarant: "Nous avons la preuve depuis trois jours que, par toutes sortes de tactiques, l'Opposition ne veut pas discuter sérieusement... Le gouvernement va en tirer les conclusions."

Au-delà de la procédure, l'enjeu est bien simple: le gouvernement tient à

faire passer son projet de loi d'ici la fin du mois, et l'opposition se sert de toutes les armes parlementaires dont elle dispose pour empêcher l'adoption d'un projet de loi aussi capital durant l'été — s'efforçant à tout le moins de forcer le gouvernement à supporter l'odeur d'une deuxième "motion de clôture".

Ce n'est qu'hier soir, vers 11 heures, que les députés ont commencé à étudier le texte du projet de loi, les péquistes ayant jusque là insisté pour que la Commission entende les témoignages de spécialistes en droit constitutionnel.

Le gin King Arthur.

Aucune erreur, c'est Seagram.

Le savoir-faire et la poursuite de l'excellence.
Voilà qui est à l'origine du goût pur, franc et sec à souhait du gin King Arthur.
La prochaine fois, dites King Arthur.
Et goûtez un plaisir tout neuf... signé Seagram.

Distillé et embouteillé au Canada.

CINEMA/LA SEMAINE

A quand le français, langue officielle dans les cinémas?

Le cinéma américain est-il le meilleur au monde? Les Américains le croient et ils ont leurs raisons. Leurs films, disent-ils, sont ceux qui sont faits avec le plus de moyens financiers et techniques. Ce sont eux également qui rapportent le plus.

Bien entendu la politique du "best in the world" si chère à nos voisins du Sud est depuis longtemps contestée. On lui oppose d'autres critères. Un film n'est pas nécessairement meilleur parce qu'il a coûté plus cher. Un film à petit budget réussit parfois à cerner une réalité avec plus d'originalité, d'authenticité et de ferveur que s'il était fait avec un budget considérable.

Il n'en est pas moins vrai que le cinéma américain exerce à travers le monde une fascination et une domination qu'aucun autre cinéma n'arrive à atteindre. 43 pour cent des longs métrages présentés au Québec sont uniquement en langue anglaise, selon le relevé du Bureau de surveillance du cinéma du Québec pour l'année 1973-74. Voilà pour un des effets concrets de l'influence du cinéma américain chez nous. Bien entendu, tous ces films ne sont pas américains et parmi les films américains présentés chez nous plusieurs le sont en version doublée française mais, comme le précise ce document, 373 des 1.019 films de long métrage présentés au Québec depuis un an sont d'origine américaine. Près du tiers, comme on peut le constater.

Au moment où le gouvernement du Québec s'apprête à faire adopter un projet de loi soit-disant pour promouvoir la langue française au Québec, il n'est pas mauvais de rappeler ces chiffres.

On peut se demander si le projet de loi 22, au chapitre des règlements, prévoit une formule quelconque pour promouvoir l'usage du français dans les salles de cinéma de la Belle province. Il me semble que la question mérite d'être posée et d'être étudiée quand, au dire même du BSCQ, qui relève d'ailleurs du gouvernement du Québec,

43.18 pour cent des films qu'on y projette contribuent à angliciser les Québécois.

Le ministre de l'Éducation, François Cloutier, connaît bien cette question puisqu'il a eu le loisir lorsqu'il était ministre des Affaires culturelles d'étudier à fond le dossier cinéma. Il s'est à l'époque penché sur la question mais, curieusement, le problème du sous-titrage ou du doublage des films étrangers est l'un de ceux dont on entend le moins parler du côté de la Vieille Capitale.

Mais, qu'on le veuille ou non, la solution est là. Il suffirait qu'un règlement soit adopté par le gouvernement pour amener les distributeurs et exploitants de salles à ne présenter chez nous que des films sous-titrés ou doublés en français (au besoin en leur venant en aide par des subventions ou d'autres formules du même genre). On a bien une loi sur l'étiquetage en français des produits alimentaires. A quand donc une loi sur le français, langue officielle dans les salles de cinéma?

Les Oscars à l'Elysée

En attendant, le public de l'Elysée aura droit du 25 juillet au 28 août à un Festival des Oscars. On n'aura jamais tant vu de films américains à l'Elysée. C'est la preuve que les Américains croient que leurs films sont les meilleurs au monde. Sur les 35 films présentés (à raison de un par jour), seulement quatre seront projetés avec des sous-titres français ou en version française. Dans le cas du "Charme discret de la bourgeoisie" de Bunuel et d'"Un homme et une femme" de Lelouch, la chose va de soi. Dans le cas du "Jardin des Finzi-Contini", de Vittorio de Sica, et de "Huit et demi", de Fellini, deux films italiens, on aura droit à la version française. Si l'on en juge par le programme, tous les autres films seront offerts à la clientèle régulière de l'Elysée (dont une grande partie sinon la majorité est en langue française) seront en anglais, américains dans 90 pour cent des cas.

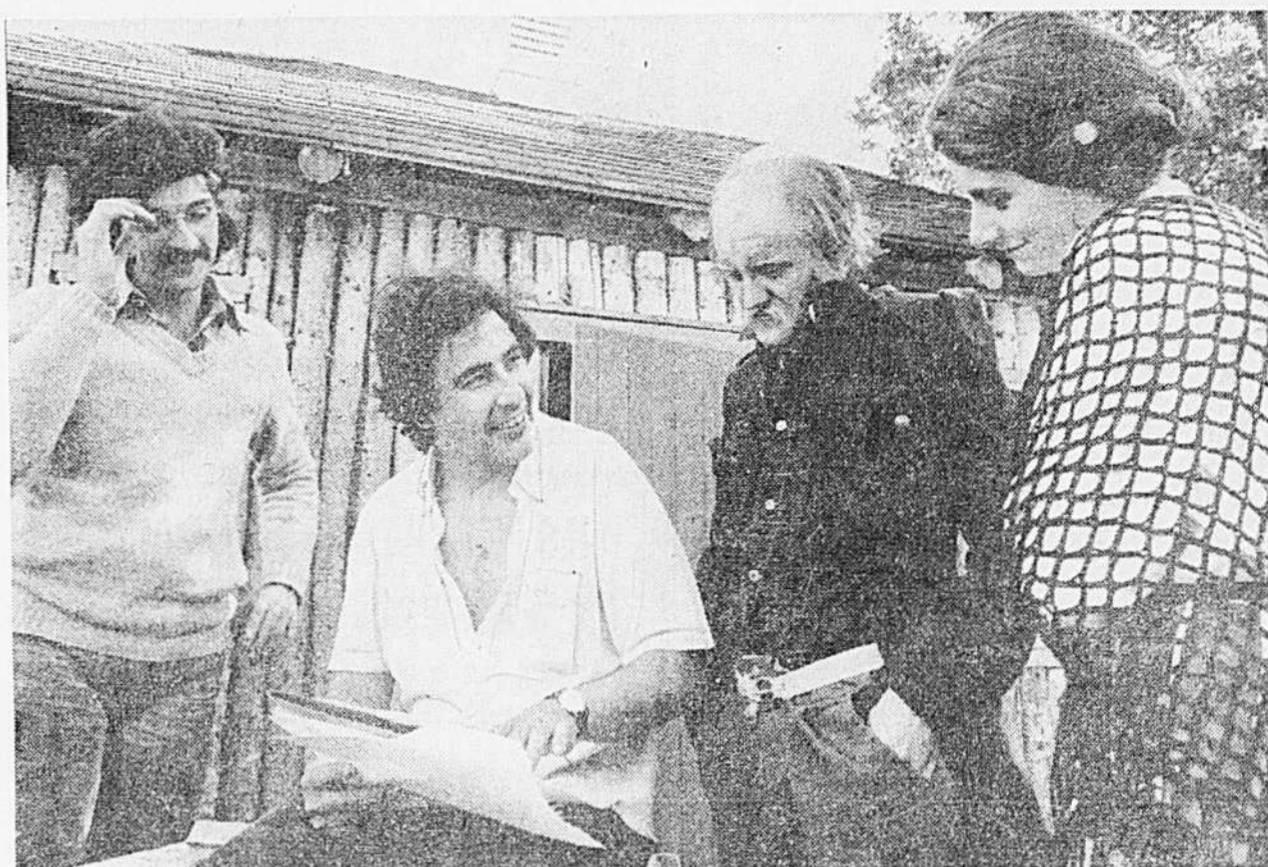
Il n'est pas dans notre intention de déprécier cette manifestation, une des rares tenues cet été à Montréal au chapitre du cinéma. On n'a qu'à consulter l'horaire des cinémas pour constater à quel point la saison est creuse. Le Festival des Oscars apportera sans doute un peu de variété dans une programmation qui laisse à désirer. Seul, jusqu'ici, le cinéma Outrement manifestait un peu d'imagination dans ce domaine et même si c'est l'été son programme varié de films de qualité ne s'éloigne pas d'un pouce d'une politique que tous les cinéphiles montréalais ont déjà pu apprécier.

Il reste que cette série sur les Oscars s'adresse à un public qui n'est pas très exigeant. Les oeuvres d'une qualité indiscutable sont rares. Dans la tradition des Oscars, la plupart des films présentés sont souvent des spectacles à grand déploiement du genre "The Ten Commandments" ou "The Bridge on the River Kwai". Pour un film comme "La Source" de Bergman ou "The Godfather" de Coppola, que de déchets comme "The Sound of Music" ou "A Man for all Seasons". Enfin, on a les Oscars qu'on peut.

Festival 16 en octobre

Dans un autre ordre d'idée, le Festival international du cinéma en 16mm prépare une quatrième manifestation. Elle se déroulera cette année du 22 au 27 octobre. Ce festival, qui a pour but de découvrir et de promouvoir des films de qualité supérieure réalisés en dehors de l'esprit conventionnel et commercial de l'industrie cinématographique établie, porte un intérêt particulier au caractère progressiste du cinéma indépendant et parallèle d'aujourd'hui.

Cette année, ce festival aura une forte pente à remonter, ayant été l'an dernier la cible d'attaques virulentes. Les critiques lui ont reproché ses lacunes au niveau de l'organisation. Tous espèrent que cette qualité, dont les communiqués du festival font état, se vérifiera à l'écran.



Trois étudiants du module cinéma de l'université Laval entourent le cinéaste français, André Gardès, venu diriger le tournage du moyen métrage "La Peur".

Le Festival international du cinéma en 16mm est organisé par la Coopérative des cinéastes indépendants et plusieurs organismes gouvernementaux n'ont pas ménagé leurs subsides pour en assurer le succès.

"La Peur" à Saint-Fidèle

S'étant aventuré à Saint-Fidèle dans le comté de Charlevoix pour les besoins d'un reportage, le photographe de LA PRESSE n'a pu résister à la tentation de rapporter des photos du tournage d'un moyen métrage que tournent des étudiants en cinéma de l'Université Laval.

Les étudiants travaillent à l'adaptation d'une nouvelle de Maupassant, "La Peur", sous la direction d'un cinéaste français, André Gardès. Comme on pourra le constater sur la photo ci-contre, les étudiants semblent s'amuser ferme dans leur cabane en bois rond transformée en studio et même l'interprète qui incarne un des personnages de ce récit célèbre sem-

ble être dans la peau de son personnage. On tremble rien qu'à le voir!

Loto Cinéma Canada

L'ONF nous apprend qu'on vient de rendre un nouvel hommage au cinéaste Norman McLaren déjà, comme on le sait, couronné de prix à ne plus savoir qu'en faire. Cette fois il s'est mérité le prix de l'Union internationale de la critique du cinéma (UNICRIT). Cet hommage lui a été rendu à l'occasion d'une rétrospective de ses films au Festival de Berlin.

C'est là, ne le répétons-nous jamais assez, que "The Apprenticeship of Duddy Kravitz" de Ted Kotcheff s'est mérité l'Ours d'or, premier long métrage canadien à avoir droit à un tel honneur. "Fait sans précédent", nous rappelle un nouveau communiqué émis par le Secrétariat d'Etat par l'entremise de son Bureau des festivals. Le communiqué ajoute: "Au cours de l'année financière

(sic) 1973-1974, quelque 610 inscriptions à 99 manifestations internationales ont permis à 109 films de remporter 150 prix. De ce nombre, 43 productions de l'ONF ont gagné 69 prix, et 66 productions du secteur privé ont obtenu 81 prix. Depuis avril 1974, deux longs métrages ont remporté les honneurs et 14 prix ont été décernés à 12 courts métrages."

C'est le cas de le dire, même si les films canadiens ne rapportent pas d'argent, les prix qu'ils remportent dans les festivals compensent amplement pour ce manque à gagner. Il ne reste plus maintenant qu'à résoudre ce petit problème arithmétique: combien de prix un film doit-il remporter dans un festival pour compenser les pertes financières qu'il essuie en distribution commerciale? Je suis convaincu que nos experts d'Ottawa se sont déjà attelés à résoudre cet épineux problème.

Luc PERREAULT

Danièle Dorice
A La Salle Bonaventure
DE
L'Hôtel Reine Elizabeth

Aussi en vedette
Les Darling Girls
Danse avec Nick Martin et son orchestre.
Réservations: 861-3511.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE INC.

Dorothea 18 ANS adultes
2e film: LES 4 MERCENAIRES D'EL PASO
LEE VAN CLEEF
PLAZA 274-6166 CANADIEN 523-6180

Double dose de Karaté!
ÇA BRANLE DANS LES BAMBOUS 14 ANS
2e film: TERREUR EN MANDCHOURIE
JEAN-TALON 726-7000 MAISONNEUVE 525-2174

LES CHINOIS A PARIS! un film de JEAN YANNE
Avec Jean Yanne, Nicole Calfan, Kyoko Nagatsuka, Michel Serreault.
CINÉMA DE PARIS 951-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

IL ÉTAIT UN FOIS DANS L'EST 14 ANS
ETUDIANTS \$1.50
FESTIVAL 525-8600 1206 est. Ste-Catherine

PLACE DES NATIONS
KEBEC SPEC & CHOM.FM présentent-present

CINETTE RENO
MÉR. 24 JUIL. WED. 24 JULY AMERICA • LE MATCH

830M

BILLETS \$1.00 Equivalents A&A Alternatif, Sauvé Frères & Place des Nations
On sale. Le spectacle sera tenu au lendemain en cas de pluie.
In case of rain, the show will be postponed to the next day.

FESTIVAL ORFORD 1974

VENDREDI, 19 juillet à 21 heures
(concert suivi d'un vin-fromage)
PIERRE MOLLET, baryton
SUZANNE BLONDIN, piano
Billets: \$3.00

SAMEDI, 20 juillet à 16 heures
Abbaye St-Benoit-du-Lac
RAYMOND DAVELUY, orgue
Billets: \$1.00

Centre d'Arts d'Orford à 20 heures 30
MONIQUE HAAS, piano
Billets: \$3.00 et \$4.00
Réservation: (819)843-3981

Soirées du MAURIER

LES GRANDS BALLETS CANADIENS
Ce soir jusqu'au 3 AOUT
dans une magnifique histoire d'amour de notre temps
CANTIQUE chorégraphie de FÉLIX MALLET
DES CANTIQUES texte, musique et poèmes de MICHEL CONTE

de retour d'une tournée à Paris

TOMMY
Cantique des Cantiques avec en plus Au-delà du temps, les Juifs et les chrétiens, les mardis et les mercredis à 20h30 et les samedis à 22h00
Tommy avec en plus Allegro Brillante, les mardis et les mercredis à 20h30 et les samedis à 22h00

les billets sont en vente

Achetez vos billets par téléphone avec CHARGEX \$5.00 Offrir spéciale à la \$2.95
sièges réservés non-reservés

Information 873-5163

FESTIVAL EXPO-THÉÂTRE
expo-théâtre cité du havre autobus no.12 de la station de métro McGill

NOTA BENE: Le Bureau de surveillance du cinéma, organisme créé par le gouvernement du Québec, approuve chacune des annonces de cinéma paraissant dans nos pages, et conformément à la loi sur le cinéma.

MUSIQUE
Vous cherchez un instrument de musique à bon prix? Alors, consultez la rubrique 511 des petites annonces de la presse

ELYSEE
35 MILTON, TEL. 422-6053

RETROSPECTIVE

HORAIRES RESNAIS

VEN. 7:30 VIRIDIANA de Luis Buñuel
19 9:30 FALSTAFF de Orson Welles

SAM. 1:30 LA SALAMANDRE de Luis Buñuel
20 10:00 Alain Tanner
3:30 TRAFIC de Jacques Tati
7:30

DIM. 1:30 L'AMOUR L'APRES-MIDI de Eric Rohmer
21 5:30 de 9:30 LE DISTRAIT de Jean-Pierre L  aud

SALLE EISENSTEIN

Glislements progressifs du plaisir
de ALAN FODOR-GRELET

DANSE CONTINUELLE

OUVERT MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE SOIRS

2 ORCHESTRES REPUTES POUR ADULTES pres du m  tro Jean-Talon

SALLE DO-RE-MI
505 EST RUE BELANGER 274-5456

TOURISME

Une invitation au voyage.
Tous les samedis dans

la presse

la compagnie des deux chaises pr  sente

les belles-s  eurs

de MICHEL TREMBLAY

Mise en sc  ne ANDR   BRASSARD

REPRISSENTATIONS SUPPL  MENTAIRES JUSQU'AU 3 AO  T

Denise Morelle
Suzanne Garceau
Monique Mercuro
Micheline Gerin
Murielle Lachance
Frederique Collin
Sylvie Hoppel
Patricia Nolin
Rita Lafontaine
Murielle Dutil
Lorraine Pital
Denise de Janiero
Carmen Tremblay
Paule Martin
Danielle Turan

tnm
84 ouest-rue
Sainte-Catherine
ex-Com  die-Canadienne
Reservations
861-0563
SALLE CLIMATIS  E

à l'affiche!

VOUS N'OUBLIEZ PAS DE SIÛT CES CONVOITISES ET CES PRÉFÉRENCES...

18 ANS adultes COULEUR

En vedette AMBER LEE et VICKI WAGNER

THE PASSION SEEKERS

avec la covedette LONG JOHNNY WADD

AFRICANUS SEXUALIS (NEGRIUDE ET BEAUTE) COULEUR

A VOIR À TOUT PRIX!

AFRICANUS SEXUALIS À MIDI: 2.55, 5.45, 8.30
THE PASSION SEEKERS À 1.20, 4.10, 7.00, 9.45

5117 av. du Parc **BEAVER** 844-1932

AIR **woody allen** CLIMATISÉ

18 ANS Adultes

bananas

LOUISE LASSER

TOUT CE QUE VOUS DESIREZ SAVOIR SUR LE SEXE ET QUE VOUS N'OSIEZ DEMANDER.

Burt Reynolds
Tony Randall John Carradine
Louise Lasser Lynn Redgrave

Cinéma 7 art
722-0302
3180 rue BELANGER

ILS ONT "RETIRÉ" PLUS QUE PERSONNE D'AUTRE...

POUR TOUS

GEORGE C. SCOTT

"BANK SHOT"

GEORGE C. SCOTT Une production de LANGERS-ROBERT S.
"BANK SHOT" avec JOANNA CASSIDY - SORRELL BOOKE

DÈS AUJOURD'HUI!

YORK 937-8778
1487 STE-CATHERINE O.

Representation complete a 1h15, 2h50, 4h30, 6h, 10, 7h45, 9h25 p.m.

Si vous aimez le mystère, avoir la chair de poule et des émotions fortes, ne manquez pas ce film, il est encore plus angoissant que "The Exorcist"

Charles Petit-Martinon - LE PETIT JOURNAL

Pas trop recommandable aux hypersensibles

Gerald Danis - DIMANCHE DERNIERE HEURE

14 ANS

LA MAISON DES DAMNES

V.F. de "LEGEND OF A HELL HOUSE"

2^e SEM.

Pamela FRANKLIN
Roddy McDOWALL
Clive REVILL
couleur

HORAIRE
LA MAISON DES DAMNES: 12h00 - 2h17 - 6h34 - 8h51
LA GOULVE: 7h03 - 9h10 - 8h27

1594, ST-DENIS **st-denis** METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

SIDNEY POITIER · BILL COSBY

And **HARRY BELAFONTE**
As Greek Dan

UPTOWN SATURDAY NIGHT

POUR TOUS

FLIP WILSON
In A Cameo Appearance As The Reverend

Also Starring **RICHARD PRIOR**
As Sharo Eye Washington

DAULA KERRY · JOHNNY CEKKA
As Leggy Peggy

ROSCOE LEE BROWNE · ROSALIND CASH

And **CALVIN LOCKHART**
As Sinky Sam

A L'AFFICHE! **VAN HORNE**
6150 CÔTE-DES-NEIGES 731-8263

Horaires: 1h10, 3h10, 5h15, 7h15, 9h20 p.m.

Sont-ils jeunes et inconscients, criminels ou révolutionnaires?

POUR TOUS

FORCE 8

Un Film de Pierre SISSER

avec **Christian ALERS**
Agnès DESROCHES
et **Michel FUGAIN**

Musique de Michel FUGAIN

FORCE 8: 12h00 - 2h45 - 5h19 - 7h33 - 9h57

1590, ST-DENIS 845-3222 **chevalier** METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

L'histoire d'un jeune homme qui s'intéresse principalement à l'ultra-violence et à Beethoven

18 ANS Adultes

UN FILM DE **STANLEY KUBRICK**

ORANGE MECHANIQUE
"Clockwork Orange"

LUNDI À VENDREDI: 8h20 - 3h00
SAMEDI ET DIMANCHE: 1h20 - 3h54 - 6h21 - 8h27

pierrrot

1590, ST-DENIS 845-3222

JANINE REYNAUD
MICHEL LEROYER
dans

18 ANS Adultes

Mets Ton DIABLE dans MON ENFER

les confidences EROTIQUES d'un lit trop accueillant

Couleur

DÈS AUJOURD'HUI!

VERSAILLES et GREENFIELD: Sur semaine des 6h05 Couleur
p.m. Sam. et dim. des 1h15 p.m.
LAVAL: 1. Sur semaine des 7h p.m.
Sam. et dim. des 1h30 p.m.

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-8200
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

Barbra Streisand POUR TOUS
dans **"For Pete's Sake"**

COULEUR

CÔTE DES NEIGES
PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-5927
CINEMA - 1 -

Huckleberry Finn POUR TOUS
LA PLUS GRANDE AVENTURE DE L'HISTOIRE AMERICAINE

UNE ADAPTATION MUSICALE COULEUR

CÔTE DES NEIGES
PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-5927
CINEMA - 2 -

18 ANS Adultes

CONFESSION D'UNE PROSTITUÉE

avec GERHILD BERKTOLD en COULEUR

DÈBAUCHE de MAJEURES

avec DIANA DEE · NATHALIE VERNIER

PA PINEAU: Representation complete a 1h25, 4h45, 8h05 p.m. VERSAILLES (Salon Rouge) et GREENFIELD (Cinéma 2): Sur semaine des 6h10 p.m. Samedi et dimanche continuel depuis 1h00 p.m.

DÈS AUJOURD'HUI!

PAPINEAU Papineau & Mt. Royal 521-8853
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

CANADIAN THEATRES GROUP

Les Ardentes 2^e FILM
longueuil 677-7034 PLACE LONGUEUIL

LES MAITRESSES DE VACANCES 18 ANS Adultes

James Bond 007 POUR TOUS
"LES DIAMANTS SONT ÉTERNELS" (DIAMONDS ARE FOREVER!)
lucky luke 2^e FILM
LE COLT des mercenaires

Las Vegas, un couple POUR TOUS
COULEUR
l'odyssée sous la mer 2^e FILM
NOTRE AGENT A SALZBOURG

James Bond 007 POUR TOUS
"LES DIAMANTS SONT ÉTERNELS" (DIAMONDS ARE FOREVER!)
lucky luke 2^e FILM
LE COLT des mercenaires

CHATEAUGUAY 801-1370
ST. MATHIEU 643-3445
VAUDREUIL 455-5154

NOUVEAU! 18 ANS Adultes

SUIVEZ-LA DE PRES DANS SON EUPHORIE

C'EST UN ALLER-RETOUR PLEIN DE SURPRISES!

AROUND THE WORLD WITH FANNY HILL

ET

The Naked World of Harrison Marks

PIGALLE 318 STE-CATHERINE O. 861-2807

FANNY HILL: à 2 h 30, 5 h 55, 8 h 15 p.m.
 NAKED WORLD: à 1 h 00, 4 h 20, 7 h 40 p.m.

4 SEM 18 ANS adultes

Un traitement qui n'a rien de douloureux!

RAPPORT SUR DES INFIRMIERES

V.F. de NURSES REPORT

On ne dort pas comme une buche ici!

Le JOURNAL BROTIQUE d'un BUCHERON

12-30, 3-35, 6-40 dern 8:05
 samedi prog comp 9:30

AIR CLIMATISE

MIDI-MINUIT 445-251 DENIS 842-8764

ÉLECTRA 514 CATH & AMHERST 522-9177

2 SEM 18 ANS adultes

les CASCADEURS dans une Véritable Explosion d'ACTION... et d'AMOUR!

QUAND LES FILLES SE DECHAINENT!

elles viennent pour faire les lits... et font tout autre chose!

Jeunes Filles au Pair

12-30, 3-35, 6-45 & dern 8:25
 AIR CLIMATISE

CINÉ-CENTRE 81 LURY & STE-CATHERINE 288-7107

BIJOU 5038 PAPINEAU 527-9131

4 SEM 18 ANS adultes

2 fois plus d'ACTION... 2 fois plus de DANGER!

LA FUREUR de VAINCRE

le MAITRE du KARATE KUNG-FU

BRUCE LEE

le DESPOTE CRUEL

12-15, 4-00, 7-55, 10-30

CINÉ-CENTRE 81 LURY & STE-CATHERINE 288-7107

SALONS de MASSAGE

Le plus nouveau métier au monde!

LES JEUX de L'AMOUR CHEZ LES JEUNES FILLES

LISA BLOURE

sur semaine des 5:30 fin de sem. des 12:30
 samedi 12:30-1:00

PARC-VARDIN 2700 LAFONTAINE 736-1986

NOUVEAU NATIONAL 575 STE-CATHERINE 464-5175

18 ANS adultes

SCORE

Un festin érotique pour les fins connaisseurs

100, 300, 500, 700 & 900

VENDOME PLACE VICTORIA 818-8811

CINÉMAS UNIS

SALLES CLIMATISÉES

CLINT EASTWOOD "THUNDERBOLT and LIGHTFOOT" 14 ANS

Horaires: 1h, 3h, 5h, 7h et 9h p.m.

LOEWS 854 STE-CATHERINE O. 866-5851

CHARLES BRONSON "MR. MAJESTYK" 14 ANS

Horaires: 12-40, 2-55, 6-05, 7-20, 9-35 p.m.

PALACE aussi: AL LETTIERI 602 STE-CATHERINE O. 866-8991

18 ANS

VOICI LE FILM QUI VA RAVIR OU INDIGNER LES QUÉBÉCOIS

LES VALSEUSES

film de Bertrand Blier

Gérard Depardieu
 Patrick Dewaere
 Jeanne Moreau

Lun à ven: 7:30-9:30
 Sam-dim: 12:50-3:00-5:10-7:20-9:30

le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Les moins de 14 ans Gratifs!

CINÉ-PARC ODEON

523-9751 655-0692

Sortie (ST-BRUNO) 60

ROUTE 20 est (5 MILLES DE MONTREAL)

ROUTE 20 est

ROUTE 30

TUNNEL HIPPOLYTE LAFONTAINE

SERGIO LEONE présente "MON NOM EST PERSONNE" avec Henry Fonda et Terence Hill

AUSI JEAN PAUL BELMONDO **L'HÉRITIER** POUR TOUS

3^e FILM SAMEDI '7 fois

Projection début au crépuscule avec "Mon nom est personne"

ECRAN 1

TOUT HOMME, FEMME OU ENFANT DEVRAIT VOIR CE FILM FASCINANT.

Le CHANT de la FORÊT

Une incursion sensationnelle dans la vie mystérieuse et puissante des loups sauvages.

OPERATION KAMIKAZE

3^e FILM samedi "UN CAVE"

ECRAN 2

SUTHERLAND & GOULD POUR TOUS

font la leçon à la C.I.A. dans **S.P.Y.S.**

Claremont 5038 SHERB. O. ET AVE GREY 486-7395

Cinéparc Dollard TRANSCANADIENNE S. 35 684-8442

CLAREMONT: à 1:15, 2:55, 4:35, 6:15, 7:55, 9:35 p.m.
 DOLLARD: à 1:15, 2:55, 4:35, 6:15, 7:55, 9:35 p.m.

18 ANS

STEKO MOTION PICTURES présente

DON'T JUST LAZ THERE

little miss innocence

Representation complete à 10:15 a.m., 1:05, 3:55, 6:45, 8:05 p.m. Dimanche dès 1:05 p.m.

RQS 518 STE-CATHERINE 81-288-5513

ACTION, VIOLENCE, SUSPENSE!

BURT LANCASTER - JACK PALANCE
 LEE MARVIN - ROBERT RYAN
 CLAUDIA CARDINALE

LES PROFESSIONNELS

Sean Connery

LE GANG D'ANDERSON

ARLEQUIN: "Professionnels": à 2h10, 5h40, 9h15 p.m. "Le Gang": à 12h30, 3h55, 7h30 p.m.
 RITZ: Sur semaine des 6h p.m. Dimanche des 12h20 p.m.

ARLEQUIN 1004 Ste. CATHERINE EST 288-2943

RITZ 1313 BELANGER E 272-5290

14 ANS

"Extraordinaire... Un film inoubliable!"
 —N.Y. Daily News!
 "Chinatown... Un tour de force!"
 —L.A. Times

"Chinatown"

en film de Roman Polanski avec Jack Nicholson - Faye Dunaway

4^e SEMAINE!

Cinéma FAIRVIEW 697-8095

PLACE VILLE MARIE 866-2644

PTE-CLAIRE TRANSCANADIENNE S.33

Cinéma Place Ville Marie: tous les jours à 12h10, 2h35, 5h00, 7h25, 9h45 p.m.
 Fairview (Cinéma-2): Tous les soirs à 7h25 et 9h45, samedi et dimanche à 12h10, 2h35, 5h00, 7h25, 9h45 p.m.

Venez faire une cure de rires aux sports d'hiver.

3 ÉTOILES... 36 CHANDELLES

WALT DISNEY

UN PETIT INDIEN

OUVERT DES 12 HRES

CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

VILLERAY ST-DENIS, JARRY 388-5577

VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092

LE TARZAN DES TEMPS MODERNES!

TIM CONWAY
 JAN MICHAEL VINCENT

NANOU FILS DE LA JUNGLE

WALT DISNEY

OUVERT DES 12 HRES

L'ÎLE AU TRÉSOR

ROBERT NEWTON
 RUBY DRICOLE

Les moins de 14 ans \$1.00 EN TOUT TEMPS

BERRI ST-DENIS, STE CATH 878-2424

MERCIER STE-CATHERINE-PIE IX 755-6224

18 ANS

erotic dreams

12-30 - 2-20 - 4-10 - 6-00 - 7-50 - 9-40

ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313

14 ANS

BINGO

UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD

Sam, dim.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
 Lun à ven. 7:30, 9:30

le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

14 ANS

BINGO

UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD

Sam, dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
 sem.: 7:30 - 9:30

le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

7^e MOIS

Meilleur film

PAUL NEWMAN ROBERT REDFORD

THE STING

12-20 2:30 4:50 7:10 9:30

ATWATER 1 PLAZA ALEXIS NIHON 935-4246

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

4^e mois

SERGIO LEONE présente

MON NOM EST PERSONNE

avec HENRY FONDA et TERENCE HILL

dirigés par TONINO VALERII

produit par FULVIO MORSELLA

musique de ENNIO MORRICONE

ciné-parc odeon

ST DENIS, CREMAZIE 384-4210

Sem.: 7:20 - 9:30. Sam., dim.: 12:30, 2:40, 4:50, 7:20, 9:30.

DIRECTION ROUTE 20 est (5 MILLES DE MONTREAL)

2^e CINE-PARC APRES TUNNEL HIPPOLYTE LAFONTAINE

523-9751 NORTIE (ST-BRUNO) 60 655-0692

CINÉ-PARC SAINT-EUSTACHE 627-4777

DANSE / CRITIQUE

"Cantique des cantiques": un moment important des GBC

LES GRANDS BALLET CANADIENS... Direction artistique: Ludmila Chiriac...

Distribution: Vincent Warren (L'Époux); Manon Larin (L'Épouse); Jean Leclerc (le Choryphée) et l'ensemble...

la plus longtemps fait attendre (deux ans), est la première oeuvre chorégraphique...

dans une oeuvre d'environ une heure et dix sans interruption où l'amour se transforme...

réalisation, pas toujours claire.

En isolément, les éléments dont j'ai parlé (musique, danse et poésie) sont d'un haut niveau de stylisation...

Je viens de citer un bout de poésie. Pour la musique, il y en a deux extraits dont les thèmes sont très accessibles...

Quant à la chorégraphie, c'est décidément ce que Fernand Nault a fait de plus intéressant depuis le début des ballets à caractère religieux...

monie... un rappel de ce qu'il avait donné dans Carl Orff.

Nault donne à la carrière du comédien Jean Leclerc, déjà connu pour sa versatilité, une nouvelle dimension en le faisant danser un moment.

François Barbeau a conçu des costumes qui tiennent compte des mouvements de masse prévus par Nault...

Mais "Cantique des Cantiques" devra la part du lion de son impact au décorateur Robert Mitchell et à l'éclairagiste des GBC, Nicholas Cernovitch.

une construction fuyante, en paliers dans lesquels l'action se déplace au besoin, à moins qu'elle ne se poursuive devant un praticable abaissable...

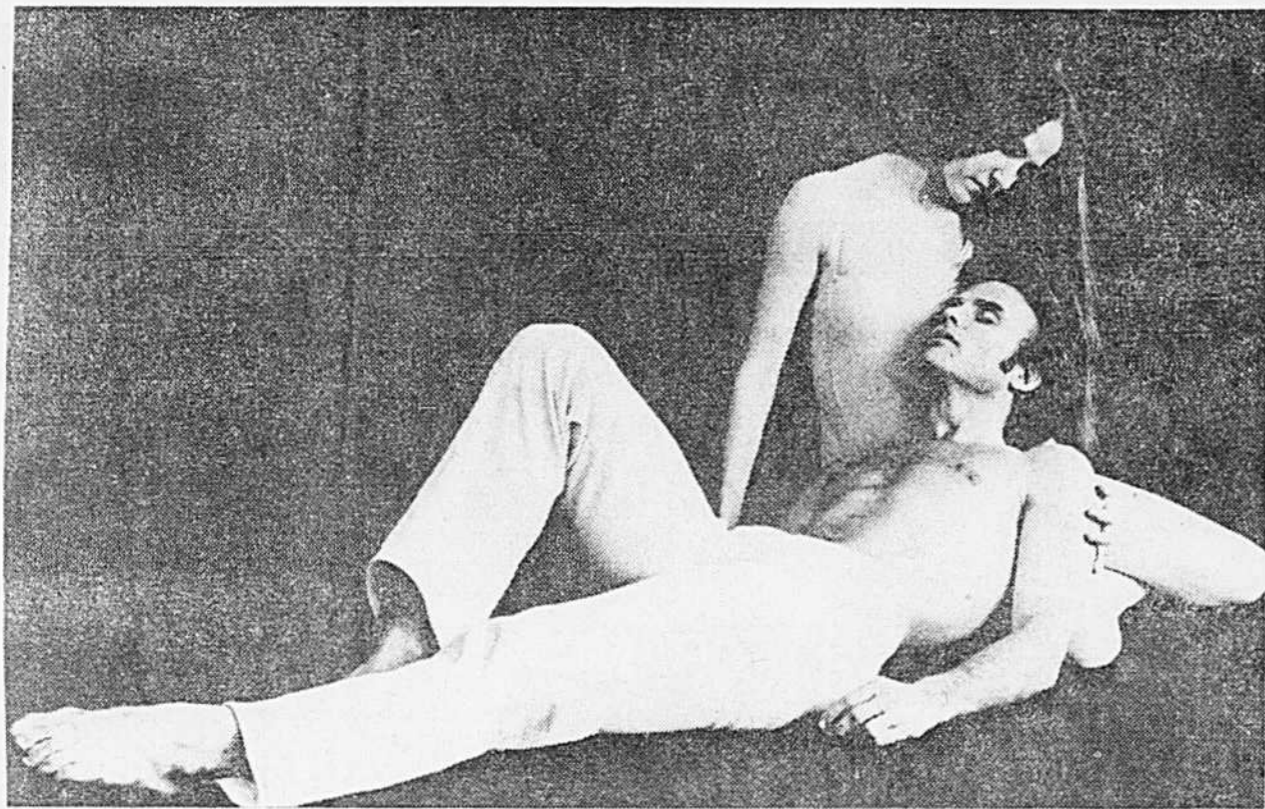
Manon Larin, dans le rôle de l'Épouse, réussit à faire passer l'idée maîtresse de cette évolution de la femme à mesure que se transforme sa compréhension de l'amour...

Vincent Warren lui fait un partenaire solide, tout en continuant de montrer ces qualités de félin qui sont le secret d'une incomparable présence scénique.

"Cantique..." n'est pas sans longueurs — ce sont surtout des arrêts dus à l'accent mis ici et là sur la poésie du texte.

"Au-delà du temps" de Brian Macdonald, donné en lever de rideau hier soir, souffrait de l'effort mis probablement entièrement sur le "Cantique des cantiques"...

Mais les Québécois, n'en doutons pas, voudront voir le "Cantique...", cette allégorie de la libération intérieure par la transformation de l'amour.



Manon Larin (l'Épouse) et Vincent Warren (l'Époux) dans "Cantique des cantiques" de Fernand Nault et Michel Conte.

CINE-PARCS

Cine Parc CURRY HILL advertisement for 'Jeunes Filles au Couvent' and 'L'Amour se fait de plusieurs façons'.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE advertisement for 'Dean Jones maintenant dans 1 Monsieur Superinvisible' and 'Le Dernier'.

CINE-PARCS

LA PRESSE VOUS OFFRE LE MEILLEUR CHOIX DE CARRIÈRES ET PROFESSIONS... NORTHWAY DRIVE-IN advertisement.

ciné-parc mont-st-hilaire advertisement for 'L'apprentie sorcière' and 'Le Pays Sauvage'.

CINÉ-PARC Laval 1 advertisement for 'Le Cercle Rouge' and 'Sissi'.

ciné-parc st-jérôme advertisement for 'Le droit d'aimer' and 'bazooka pour un espion'.

CINÉ-PARC REPENTIGNY advertisement for 'Le grand blond avec une chaussure noire'.

EN PRIMEUR advertisement for 'LES FLICS ET LES VOYOUS' featuring Roger Moore and James Bond.

CINÉ-PARC Laval 2 advertisement for 'ETAT DE SIEGE' and 'LE TEMPS D'UNE CHASSE'.

Cinéma advertisement for 'CHATEAUGUAY', 'ST. MATHIEU', and 'VAUDREUIL'.

En 5e SEMAINE TRIOMPHALE advertisement for 'MON NOM EST PERSONNE' and 'The Golden Voyage of Sinbad'.

CINÉ-PARC Laval 2 advertisement for 'REINE DE LA LUTTE' and 'JERRY LEWIS'.

Voici un avant-goût des aubaines
peu ordinaires que vous réaliserez durant la
Vente Foyerama d'automne Eaton,
du 20 juillet au 17 août



Dormez sur vos deux oreilles... vous la méritez la qualité
"Embassy" de Haddon Hall Eaton

Matelas et sommier 3'3"	Prix Eaton 219⁹⁹ 2-pièces	Matelas 3'3" seulement	Prix Eaton 114⁹⁹ ch.
Matelas et sommier 4'6"	259⁹⁹ 2-pièces	Matelas 4'6" seulement	134⁹⁹ ch.
Matelas et sommier, grand format 60 x 80"	299⁹⁹ 2-pièces		

**VENTE FOYERAMA
D'AUTOMNE EATON**
du 20 juillet au 17 août

Cherchez le cahier couleur de 32 pages encarté dans La Presse de demain. Il vous guidera vers des achats économiques.

Modèle "de luxe" éprouvé et approuvé par le Bureau de recherches Eaton. Matelas type à 810 ressorts ensachés individuellement, pour le format 4'6". Rembourrage isolant en polyester "Simplex", recouvrement en viscose imprimé, piqué à aiguilles multiples, coussinage de feutre. Traité "Sanitized", gage de fraîcheur durable. Sommier assorti à ressorts assurant un support ferme et confortable. Eaton Centre-ville septième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Rayon 271 A ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore).

Venez ou téléphonez **842-9211**

MONTREAL 677, rue Ste-Catherine ouest. **POINTE-CLAIRE** Centre Commercial Fairview. **ANJOU** Les Galeries d'Anjou. **MAIL CAVENDISH** Bouv. Cavendish, quartier Côte St-Luc. **CARREFOUR LAVAL** Sortie 7 de l'autoroute, Laval. **MAGASIN-ENTREPÔT** 4505 Hickmore. **LANGELIER** (Centre d'aubaines) Centre commercial Langelier. **LASALLE** (Centre d'aubaines) Centre commercial Pont-Mercier. **MAISONNEUVE** (Centre d'aubaines) Centre commercial Maisonneuve. **HEURES D'OUVERTURE EATON** Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00. Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00. Samedi de 9h00 à 17h00. **LA CARTE-COMPTABLE EATON:** Une façon moderne de magasiner. Le standard téléphonique ouvre à 8h30. 842-9211.

EATON